

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1224

16 mai 2012

SOMMAIRE

Alma Mater S.A.	58738	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	58739
Alternative Investment Consulting S. à r.l.	58739	Luxembourg Finance House S.A.	58752
a-part s.à r.l.	58749	Marguerite Silver S.à r.l.	58750
Association Luxembourgeoise d'Ensei- gnant(e)s d'Education Religieuse et Mora- le dans l'Enseignement Fondamentale ..	58737	Marguerite Thermal S.à r.l.	58750
Association Luxembourgeoise d'Ensei- gnant(e)s d'Education Religieuse et Mora- le dans l'Enseignement Primaire	58737	Marrow Architecture Group S.A.	58740
ATC Holdco S.à r.l.	58738	ME Business Solutions S.à r.l.	58740
AZ FUND Management S.A.	58746	NG Luxembourg S.A.	58742
Cannes Chateau Luxembourg S.à r.l.	58750	NG Luxembourg Two S.à r.l.	58736
Caravaggio Sicav	58746	Odyssey Financial Technologies S.A.	58749
Casa Da Vinci S.à r.l.	58741	Ramsbury Sàrl	58741
Delta Investissements S.A.	58736	Renaissance Asset Managers Global Funds	58745
Deluxe Café Holdings S.A.	58752	Renaissance Asset Managers (Luxem- bourg) S.A.	58749
ERP Expertise Consulting S.à r.l.	58742	Ruzzante S.à r.l.	58745
IBA Molecular Compounds Development S.à r.l.	58735	Sépia S.à r.l.	58741
IM Properties (Germany) S.à r.l.	58747	SIFC Development Holding S.à r.l.	58744
Infra-Invest Brownfield	58736	Soleras Advanced Coatings S.à r.l.	58744
InfraMinervois Holding	58735	TE Finance S.à r.l.	58737
Italy1 Investment S.A.	58706	TE Holding S.à r.l.	58737
Kilam S.A.	58739	Threadneedle Asset Management Hol- dings Sàrl	58737
Kimolec S.à r.l.	58739	Twintec International S.A.	58735
Lemons S.A.	58740	Val II Feeder S.C.A.	58738
		Vaninvest S.A., SPF	58740
		Zap S.A.	58738

Italy1 Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.294.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of April,

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

An extraordinary general meeting of the shareholders of the company ITALY1 INVESTMENT S.A., a 'société anonyme', with registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155.294, incorporated on 26 August 2010, by deed of Maître Martine SCHAEFFER, published in the Mémorial C, recueil des sociétés et associations, number 2215, on 19 October 2010 (the "Company"), was held (the "Meeting").

The Meeting was presided by Mr. Christoph N. KOSSMANN, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Ms. Fantine JEANNON, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineers, Mr. Giovanni REVOLTELLA residing professionally in Italy and Mrs. Evelyn MAHER, residing professionally in Luxembourg.

Having been constituted, the board of the Meeting drew up the attendance list, which, after having been signed *in varietur* by the present shareholders and the proxy holder(s) representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with the proxies.

Which appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to state that:

I. The Meeting has been validly convened by a notice mentioning the agenda published in the Mémorial C, recueil des sociétés et associations no. 640 on March 12, 2012 and in a local newspaper (Tageblatt) on March 12, 2012 and on the website of the Company.

In addition, the Chairman has indicated that all the registered shareholders of the Company have been sent notices of the Meeting by post on March 13, 2012.

II. The share capital of the Company amounts to EUR 175,000.-, represented by 15,000,000 class A shares, 1,250,000 class B1 convertible shares, 1,250,000 class B2 convertible shares and 1,250,000 class B3 convertible shares of no nominal value. The 50% presence quorum is therefore 9,375,000 shares.

According to the attendance list, shareholders representing 91.25% of the total outstanding capital authorized to vote are present or validly represented at the Meeting. Shareholders holding more than 50% of the issued shares authorized to vote are therefore taking part of the meeting.

The resolutions under item 1 as well as those relating to the Business Combination (as defined below), ie. items 6 to 12 and 15 will be adopted only if approved by a majority of two-thirds of the votes cast and provided that a majority of class A shares of the Company present or represented at the Meeting have been voted in favour of such resolutions.

The resolutions relating to the Corporate Seat Relocation (as defined below), ie. items 2 and 3 have to be approved by 100% of the shareholders of the Company.

All other resolutions will be approved by a simple majority of shareholders present or represented provided that in respect of resolutions 4 and 5 these can only be tabled if the resolutions in 2 or 3 are approved.

III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

Preliminary Resolution

1. Approval of the insertion of a maximum threshold of 35% of class A shares that may be redeemed by the Company according to article 9.6 of the articles of association of the Company, subsequent amendment of the said article 9.6 and insertion of a new article 9.9 to the articles of association of the Company providing that in case of a cumulative application of articles 9.5 and 9.6, the threshold of 35% of class A shares shall apply so that a consolidated maximum amount of 35% of class A shares may be redeemed by the Company either on request of the shareholders or on the Company's own initiative;

Corporate Seat Relocation

2. Decision, subject to the condition precedent of the approval by the shareholders of the Company of the Business Combination (as defined below) and the execution thereof, to transfer the effective place of management and of control of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy as well as to transfer the registered office from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy with tax and accounting effective date one day after the effective date of the merger;

3. Subsequent change of name of the Company to IVS Group S.p.A., decision to choose the public limited liability company (società per azioni) as type of company ruled by Italian laws and restatement of the articles of association of the Company so as to make them comply with Italian law requirements;

4. Resignation of the auditor of the Company;

5. Appointment of a new independent auditor of the Company for a period of nine years with effective date one day after the effective date of the merger;

Business Combination

6. Approval of the merger whereby IVS Group Holding S.p.A., an Italian public limited liability company, Società per Azioni, having its registered office at Via dell'Artigianato, 25, I-Seriate, registered with the Italian Companies Register under number 03318950163 ("IVS") shall merge into the Company by way of absorption and without liquidation of IVS (the "Business Combination") (hereinafter IVS and the Company being referred to as the "Merging Companies") as contemplated by (i) the merger proposal, (ii) the explanatory memorandum (rapport écrit détaillé) to the aforementioned merger proposal drawn up by the board of directors of the Company, (iii) the explanatory memorandum to the aforementioned merger proposal drawn up by the board of directors of IVS and (iv) the report of the common independent auditor;

7. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and eleven thousand six hundred and twenty six Euros (EUR 211,626.-) so as to bring it from its present amount of one hundred and seventy-five thousand Euros (EUR 175,000.-) to the amount of three hundred and eighty six thousand six hundred and twenty six Euros (EUR 386,626) by the issue of twenty two million six hundred and seventy four thousand one hundred and ninety (22,674,190) new class A shares without nominal value (the "Merger Shares") in consideration for the transfer by operation of law of all assets and liabilities of IVS to the Company;

8. Allocation of the Merger Shares to the sole shareholder of IVS with effect on the day of publication of the present notarial deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

9. Subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company;

10. Change of the name of the Company to IVS Group S.A.;

11. Amendment of the corporate object of the Company to read as follows:

12. Approval of the amended and restated articles of association of the Company;

13. Acknowledgement of the resignation of the existing directors and granting of discharge in relation to their mandates;

14. Appointment of new directors until the annual general meeting of shareholders approving the accounts of the Company for the year ended December 31, 2014;

15. Effectiveness of the merger as well as of the other items of the agenda;

Miscellaneous

16. Granting of power of attorney to any director of the Company to carry out any action necessary or incidental in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda.

IV. The provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915 as amended (the "LSC") relating to mergers have been respected as follows:

1. The merger proposal as jointly drawn up by the board of directors of the Merging Companies has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register and has been published in the Mémorial C, recueil des sociétés et associations on March 12, 2012 and in the competent Italian Register of Enterprises with the Chamber of Commerce of Bergamo on March 8, 2012, at least one (1) month before the date of the extraordinary general meeting of the Company convened in connection with the merger and the Corporate Seat Relocation (as defined below).

2. The publication of the aforementioned merger proposal has indicated the arrangements made for the exercise of the rights of the creditors of each of the Merging Companies and the address at which complete information on those arrangements may be obtained free of charge. These rights of the creditors have been also disclosed in a notice, which has been published according to Italian Legislative Decree no. 108/2008 in the Italian Official Gazette.

3. The explanatory memoranda have been drawn up respectively by the board of directors of IVS and the board of directors of the Company on March 2, 2012, describing the reasons for the merger, the share exchange ratio, the anticipated consequences for the respective activities of each of the Merging Companies and any legal, economic and social related implications of the merger. A copy of these explanatory memoranda, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

4. In accordance with Article 266(1) of the LSC, the Company has jointly submitted with IVS a request for the appointment to the President of the Italian Bergamo Court of a joint independent expert in order to examine and to draw up a written report to the attention of the shareholders of the Merging Companies on the merger proposal and on the share exchange ratio. KPMG has been appointed as joint independent expert. A copy of this report, as properly issued by KPMG, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

5. The explanatory memoranda, the auditor's report together with the respective documents required pursuant to Article 267 of the LSC including the last 3 financial statements (to the applicable extent) of the Merging Companies, have been deposited at the registered office of each of the Merging Companies, for inspection by the shareholders at least one (1) month prior to the date hereof and the date of the extraordinary general meeting of the shareholders of IVS convened to approve the merger. An attestation from each of the Merging Companies certifying as to the availability of these

documents, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

V. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to insert a maximum threshold of 35% of class A shares that may be redeemed by the Company according to article 9.6 of the articles of association of the Company and to amend subsequently the said article 9.6, as follows:

" **9.6.** Redemption of Market Shares at the initiative of the Company upon transfer of the corporate seat of the Company.

(i) At the time the Company seeks shareholders' approval for a transfer of the corporate seat of the Company outside of the Grand-Duchy of Luxembourg, the Company may request redemption of Market Shares (the "Redeemed Shares") for which no favourable vote has been expressed in relation with the transfer of the corporate seat of the Company outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) Such Redeemed Shares will be redeemed by the Company under the conditions set forth by Article 49-8 of the Commercial Companies Law and under the following conditions:

- i. The maximum number of Redeemed Shares will not exceed 35% of the outstanding Market Shares of the Company;
- ii. Any such request will have been sent to the owner of the Redeemed Shares by registered letter;
- iii. The redemption price for each Redeemed Share will be the highest of either:

1. the VWAP for the period of 20 Trading Days immediately preceding the Shareholders' meeting convened to approve a transfer of the corporate seat of the Company outside of the Grand Duchy of Luxembourg; and

2. (x) the outstanding amount on the Trust Account by the date of determination reduced by amounts already earmarked for release to pay incurred expenses of the Company and such amount required to pay certain taxes, fees and expenses related to the Trust Account, divided by (y) the number of Market Shares as of the Listing Date.

- iv. The redemption price will be paid immediately upon completion of the proposed redemption.

(iii) The holder of the Redeemed Shares shall have the option to keep its shares provided it undertakes to the Company to take necessary steps (either by voting in favor or executing a proxy to this effect, or any other similar means) to approve the transfer of the corporate seat outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) The Board is empowered to make any statement, sign all documents, create and amend all registers and do everything which is lawful, necessary or simply useful in view of the accomplishment and fulfilment of any Market Share redemption in accordance with this article 9.6 and to proceed, in accordance with the requirements of Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies and to any publication in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations)".

The Meeting further resolved to insert a new article 9.9 to the articles of association of the Company having the following wording:

" **9.9.** Cumulative Redemption. In no event shall redemptions, pursuant to Sections 9.5 and 9.6, exceed in the aggregate and on a cumulative basis 35% of the outstanding Market Shares of the Company".

The resolutions here approved shall be effective as from today.

- in favour: 10,154,138 shares (77.3 % of votes cast) of which 76 % of the Class A Shares present or represented at the Meeting.

- Against: 2,982,684 shares (22.7% of votes cast)

- Abstention: 3,972,577 shares

As a consequence, the Meeting approved the above resolution at a majority of 77.3% of the shareholders present or represented and casting a vote and a majority of the Class A Shares.

Second resolution

The Meeting intended subject to the condition precedent of the approval by the shareholders of the Company of the Business Combination and the execution thereof, to transfer the effective place of management and of control of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy as well as to transfer the registered office from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy with tax and accounting effective date one day after the effective date of the merger.

- in favour: 16,743,710 shares (89.3% of votes cast)

- Against: 2,006,290 shares (10.7% of votes cast)

- Abstention: 0

As the shareholders of the Company did not approve unanimously the second resolution, the effective place of management and of Control of the Company as well as the registered office of the Company will not be transferred from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy and the third, fourth and fifth resolutions will not be tabled.

58709

Third resolution

Not Tabled.

Fourth resolution

Not Tabled.

Fifth resolution

Not Tabled.

The shareholders present and represented resolved at 1.45 p.m. to suspend the Meeting to resume at 5 p.m. on April 12, 2012.

The Meeting was re-opened at 5 p.m., the attendance list remaining unchanged.

Sixth resolution

The Meeting resolved, after having reviewed:

- the merger proposal dated March 2, 2012 jointly drawn up by the board of directors of the Merging Companies,
- the explanatory memorandum (rapport écrit détaillé) to the merger proposal dated March 2, 2012, drawn up by the board of directors of the Company in accordance with Article 265 of the LSC as well as with Italian law and regulatory provisions,

- the explanatory memorandum to the merger proposal dated March 2, 2012 drawn up by the board of directors of IVS in accordance with Article 265 of the LSC as well as with Italian law and regulatory provisions, and

- the report of the common independent auditor dated March 6, drawn up by KPMG in accordance with Article 266 of the LSC as well as with Italian applicable law and regulatory provisions,

to approve the merger as contemplated by the merger proposal, the explanatory memoranda to the merger proposal as drawn up by each of the Merging Companies and the common independent auditor's report.

- in favour: 9,649,338 shares (73.4% of the votes cast) of which 72.2% of the Class A Shares present or represented at the Meeting

- Against: 3,497,484 shares (26.6% of the votes cast)

- Abstention: 3,962,577 shares

As a consequence, the Meeting approved the above resolution at a majority of 73.4% of the shareholders present or represented and casting a vote and a majority of the Class A Shares, also considering that only 21.3% of the shareholders (representing less than 35% of the outstanding Market Shares) requested to redeem their own shares.

Seventh resolution

The chairman reminds that the exchange ratio is determined based on the values of the absorbed and the absorbing company. In particular, the value of the absorbed company has been conventionally determined, in the merger proposal, in the amount of euro 220,000,000.00 (two hundred twenty million point zero zero); the value of the absorbing company, whose assets are composed only of financial means, has been determined in the merger proposal by way of reference to three variables, namely:

- the exact amount of the financial means and accrued interest;

- the number of shareholders exercising their redemption rights and/or not voting in favour of the relocation of the corporate seat abroad, and whose shares are redeemed by the absorbing company;

- the costs of the merger procedure

(Merger Proposal, First Paragraph, items (i), (ii), (iii)). The merger proposal furthermore provides:

- that the value of the absorbing company will be determined taking into account interest accrued as of the date of the resolution of the shareholders' meeting approving the merger

- an estimate of value of the absorbing company as of the date when the administrative bodies of the merging companies have approved the merger proposal (2 March 2012);

- the formula to be used in order to calculate the number of shares to be issued in the capital increase to be approved in order to meet the exchange ratio;

- a reference, by way of example, to some of the possible scenarios which can occur under said variables;

- the maximum and minimum amount of the afore-mentioned capital increase (and therefore of the number of shares to be issued under the same) under the scenarios considered.

As stated in the merger proposal itself, however, the determination of the exchange ratio must consider any possible variation of the financial assets of the absorbing company until the date hereof, including interest accrued (which was not considered in the outlining of the above-mentioned sample scenarios).

In the light of the foregoing consideration, the joint expert "KPMG S.p.A." has certified that, as of the date hereof, based on the joint evaluation of the directors of the Merging Companies, of the Available Escrowed Fund, as defined in

the merger agreement, in an amount of EUR 114,359,450.74, the share exchange ratio is equal to 0,1144 new ITALY1 for each IVS share (i.e. one new ITALY 1 share for 8,742602805 IVS shares).

Based on the foregoing, and in application of the formula set out in the merger proposal the capital increase to be issued for the merger shall be the aggregate amount of two hundred eleven thousand eight hundred eighty eight Euros (EUR 211,888), and accordingly the number of shares to be issued under the said capital increase shall be twenty two million seven hundred two thousand two hundred fifty six (22,702,256) shares. In the light of all the foregoing, the Meeting

RESOLVED

to increase the share capital by an amount of two hundred eleven thousand eight hundred eighty eight Euros (EUR 211,888) by the issuance of twenty two million seven hundred two thousand two hundred fifty six (22,702,256) new class A shares without nominal value (the "Merger Shares") in consideration for the transfer by operation of law of all assets and liabilities of IVS to the Company.

The shares so issued shall be allotted to the sole shareholder of IVS on the date when the merger shall become effective.

All the shares so issued shall be admitted to trading on a regulated market managed by Borsa Italiana SpA.

There will be no cash adjustment, nor subsequent check or change of the exchange ratio so determined.

Based on the foregoing resolution, and of the capital increase thus approved for the purpose of the merger, the capital of the absorbing company amounts to three hundred eighty six thousand eight hundred eighty eight Euros (EUR 386,888).

- in favour: 9,649,338 shares (73.4% of the votes cast) of which 72.2% of the Class A Shares present or represented at the Meeting

- Against: 3,497,484 shares (26.6% of the votes cast)

- Abstention: 3,962,577 shares

As a consequence, the Meeting approved the above resolution at a majority of 73.4% of the shareholders present or represented and casting a vote and a majority of the Class A Shares.

Eighth resolution

The Meeting resolved to allocate the Merger Shares to the sole shareholder of IVS (IVS Partecipazioni) with effect on the day of publication of the present notarial deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- in favour: 9,649,338 shares (73.4% of the votes cast) of which 72.2% of the Class A Shares present or represented at the Meeting

- Against: 3,497,484 shares (26.6% of the votes cast)

- Abstention: 3,962,577 shares

As a consequence, the Meeting approved the above resolution at a majority of 73.4% of the shareholders present or represented and casting a vote and a majority of the Class A Shares.

Ninth resolution

The Meeting subsequently resolved to amend Article 6.1 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.1.** The share capital is set at three hundred eighty six thousand eight hundred eighty eight Euros (EUR 386,888) represented by thirty seven million seven hundred two thousand two hundred fifty six (37,702,256) class A shares (Market Shares), one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B1 convertible shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B2 convertible shares and one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B3 convertible shares, in registered form, without nominal value, all subscribed and fully paid-up."

- in favour: 9,649,338 shares (73.4% of the votes cast) of which 72.2% of the Class A Shares present or represented at the Meeting

- Against: 3,497,484 shares (26.6% of the votes cast)

- Abstention: 3,962,577 shares

As a consequence, the Meeting approved the above resolution at a majority of 73.4% of the shareholders present or represented and casting a vote and a majority of the Class A Shares.

Tenth resolution

The Meeting resolved to change the name of the Company to IVS Group S.A..

- in favour: 9,649,338 shares (73.4% of the votes cast) of which 72.2% of the Class A Shares present or represented at the Meeting

- Against: 3,497,484 shares (26.6% of the votes cast)

- Abstention: 3,962,577 shares

As a consequence, the Meeting approved the above resolution at a majority of 73.4% of the shareholders present or represented and casting a vote and a majority of the Class A Shares.

Eleventh resolution

As indicated in the long form convening notice published on the website of the Company and available to the shareholders one month before the Meeting, the Meeting resolved to amend the corporate object of the Company to read as follows:

" **4.1.** The Company's purpose is the acquisition, administration, holding, development and/or sale of shareholdings, including majority shareholdings, in industrial, commercial and service companies as well as the acquisition of any assets or interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in either the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and whether such companies, assets or entities exist or are to be created including by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of assets, securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, the strategic guidance and/or commercial, technical, administrative and financial coordination of direct and indirect subsidiaries and the direction of them.

4.2. From the date of its incorporation and for the purposes of the Company object, the Company may lend funds and may further grant any form of security in respect of any subsidiary and, in general, of any entity which forms part of the same group of entities as the Company.

4.3. The Company may carry out all transactions which directly or indirectly serve its purposes. The Company may in particular raise funds, especially through borrowing in any form or by issuing any debt or equity securities or instruments, including bonds, warrants or by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature; and participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. In any case, the Company must not invest more than twenty percent (20%) of its assets in units of Italian or foreign hedge funds".

- in favour: 9,649,338 shares (73.4% of the votes cast) of which 72.2% of the Class A Shares present or represented at the Meeting

- Against: 3,497,484 shares (26.6% of the votes cast)

- Abstention: 3,962,577 shares

As a consequence, the Meeting approved the above resolution at a majority of 73.4% of the shareholders present or represented and casting a vote and a majority of the Class A Shares.

Twelfth resolution

The Meeting resolved to approve the amended and restated articles of association of the Company to read as follows:

„IVS Investment S.A.

Société anonyme

Luxembourg

R.C.S. Luxembourg, section B numero 155 294

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name and Form. The name of the company is "IVS Group S.A.." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Commercial Companies Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Definitions. Affiliate means in relation to any person, (a) a company or undertaking that directly, or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such person (and "control" (including the terms "controlling", "controlled by" and "under common control with") means the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management, policies or activities of a person whether through the ownership of securities, by contract or agency or otherwise); (b) a spouse, civil partner, former spouse, former civil partner, sibling, parent, child or step child (up to the age of 18) of such person; or (c) any person or persons acting in his or their capacity as trustee or trustees of a trust of which such person is the beneficiary. "Affiliated" shall have the correlative meaning.

Business Combination means a merger, share exchange, share purchase, asset acquisition, reorganization or similar transaction which can consist of a combination of one or more related operating businesses.

Business Day means a day on which banks are opened for regular business in Italy and Luxembourg.

Change of Control means any transaction or series of transactions other than a Business Combination or the Initial Offering which results in or is directed at (a) an acquisition of more than 33. % of the voting rights in the Company by a person or a group of persons acting in concert, (b) a merger with another entity as a result of which the Company shall cease to exist and the Shares in the Company are exchanged in shares or ownership interests in another entity or (c) any sale of assets of the Company or subsidiaries of the Company which on a consolidated basis exceed more than 50 % of the value of the total assets of the Company and its subsidiaries at market value.

Foundation Account means the account established outside of the United States of America and maintained by an entity as agent, into which the net proceeds of the Initial Offering was deposited by the Company or its Affiliates.

Founding Shares means the class B1 convertible shares, the class B2 convertible shares and the class B3 convertible shares issued by the Company.

Founding Shareholders means ITA1SV LP, a limited partnership formed under the laws of Guernsey, with registered office at Nerine House, St George's Place, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZG, UK, EOS Servizi Fiduciari S.p.A. and Generali Pan Europe.

General Meeting means a general meeting of all Shareholders of the Company.

Initial Offering means the initial offering of Shares and warrants relating to Shares in the Company.

Listing Date means the date on which the trading of the Shares on the Professional Segment of the regulated Telematic Market for Investment Vehicles organized and managed by Borsa Italiana S.p.A. commenced.

Market Shareholder means a shareholder who owns Market Shares.

Market Shares means the class A shares issued by the Company.

Qualifying Shareholders' Meeting means the General Meeting convened to vote upon the Business Combination.

Realisation means the completion of a Business Combination in compliance with the investment policy as adopted by the Company in accordance with section 2.2.42 of the Rules of the markets organised and managed by Borsa Italiana, through one or more significant investments representing, in aggregate, more than 50% of the Company's total assets, as approved by the Qualifying Shareholders' Meeting.

Record Date means midnight (24.00h) on the date falling fourteen (14) days prior to the date of the General Meeting.

Shares means the Company's shares, including the Market Shares and the Founding Shares.

Shareholders means holders of Market Shares and Founding Shares.

Trading Day means a day on which the trading of the Shares on the Professional Segment of the regulated Telematic Market for Investment Vehicles organized and managed by Borsa Italiana S.p.A. is organized.

Transparency Law means the Luxembourg law of January 11, 2008 relating to the transparency requirements in relation to information about issuers whose securities are admitted to trading on a regulated market.

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

3.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The Company's purpose is the acquisition, administration, holding, development and/or sale of shareholdings, including majority shareholdings, in industrial, commercial and service companies as well as the acquisition of any assets or interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in either the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and whether such companies, assets or entities exist or are to be created including by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of assets, securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, the strategic guidance and/or commercial, technical, administrative and financial coordination of direct and indirect subsidiaries and the direction of them.

4.2 From the date of its incorporation and for the purposes of the Company object, the Company may lend funds and may further grant any form of security in respect of any subsidiary and, in general, of any entity which forms part of the same group of entities as the Company.

4.3 The Company may carry out all transactions which directly or indirectly serve its purposes. The Company may in particular raise funds, especially through borrowing in any form or by issuing any debt or equity securities or instruments, including bonds, warrants or by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature; and participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. In any case, the Company must not invest more than twenty percent (20%) of its assets in units of Italian or foreign hedge funds.

Art. 5. Duration.

5.1 The duration of the Company is until December 31, 2049 and can be extended by resolution of the General Meeting.

5.2 The Company may not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1. The share capital is set at three hundred eighty six thousand eight hundred eighty eight Euros (EUR 386,888) represented by thirty seven million seven hundred two thousand two hundred fifty six (37,702,256) class A shares (Market Shares), one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B1 convertible shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B2 convertible shares and one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B3 convertible shares, in registered form, without nominal value, all subscribed and fully paid-up.

6.2 The authorised capital is set at one hundred and fifty million euros (EUR 150,000,000) divided into shares without designation of a nominal value. The Board is authorized, during a period of five years starting on November 2, 2010 to issue Market Shares, but not Founding Shares, and to grant options or warrants to subscribe for Market Shares, to such persons and on such terms as they shall deem fit (and in particular to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued). In particular, the Board may within the limits of the authorised capital:

(i) increase the current share capital in one or several times by an amount up to a total issued capital of one hundred and fifty million euros (EUR 150,000,000), by the issuance of new Market Shares or without any such issuance, and the granting of options and warrants to subscribe for such shares, with or without consideration;

(ii) grant options and warrants to subscribe for Market Shares with or without considerations;

(iii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in relation to the new Market Shares, options and warrants, to be issued and determine the persons authorised to subscribe to the new Market Shares options and warrants; and

(iv) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

The Market Shares, options and warrants issued and to be issued by the Company within the authorized capital include:

(i) five million (5,000,000) warrants allowing for the subscription of one Market Share each were issued to Founding Shareholders in the context of the Initial Offering;

(ii) fifteen million (15,000,000) Market Shares issued, each with a warrant attached allowing for the subscription of one Market Share each in the context of the Initial Offering; and

(iii) up to twenty million (20,000,000) Market Shares may be issued to meet exercise requests under warrants issued pursuant to (i) and (ii) above; the Market Shares to be issued upon exercise of the warrants, may if so provided for by the relevant instrument terms and conditions, be issued to warrant holders against incorporation of existing reserves to the capital.

6.3 All Market Shares issued by the Company are redeemable shares in the sense of article 49-8 of the Commercial Companies Law and may be redeemed in accordance with the conditions set out in the Commercial Companies Law and in articles 9.4 and 9.5 below. Founding Shares are redeemable in the sense of article 49-8 of the Commercial Companies Law and may be redeemed in accordance with the conditions set out in the Commercial Companies Law.

6.4 Market Shares and Founding Shares entitle the holder to the same rights except for the specific rights expressly set forth in further details in the Articles.

6.5 The Company's share capital may also be increased or decreased in accordance with the conditions of the Commercial Companies Law by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

Art. 7. Shares.

7.1 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

7.2 A register of Shares is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

7.3 A share transfer is carried out by entering in the register of Shares, a declaration of transfer, dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

7.4 Shares may be held directly or with a broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary, which will hold them through a securities settlement system either directly as a participant of such system or indirectly through such a participant.

7.5 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

7.6 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Commercial Companies Law.

Art. 8. Conversion of Founding Shares.

8.1 All class B1 shares shall be automatically converted into class A shares at a ratio of one class A share per class B1 share on the date falling 6 months after the date of the Realisation, as stated by the Board, in accordance with article 8.8 hereafter.

8.2 All class B2 shares shall be automatically converted into class A shares at a ratio of one class A share per class B2 share upon confirmation by the Board, in accordance with Article 8.8 hereafter, that the per Market Share volume-weighted average price (prezzo ufficiale) on the Italian Stock Exchange (the "VWAP") for any period of 20 Trading Days out of 30 consecutive Trading Days (whereby such 20 Trading Days do not have to be consecutive) equals or exceeds EUR 11.00.

8.3 All class B3 shares shall be automatically converted into class A shares at a ratio of one class A share per class B3 share upon confirmation by the Board, in accordance with article 8.8 hereafter, that the VWAP for any period of 20 Trading Days out of 30 consecutive Trading

Days (whereby such 20 Trading Days do not have to be consecutive) equals or exceeds EUR 12.00.

8.4 If after the Listing Date, the number of outstanding Market Shares is decreased by a reverse stock split or other similar event, or is increased by a split up or other similar event, then the ratio referred to in articles 8.1, 8.2 and 8.3 shall be subject to adjustment in proportion to such decrease or increase in outstanding Market Shares in order to effectuate the intent and purpose of this article 8.

8.5 Notwithstanding articles 8.2 and 8.3 above, if the conditions set forth in article 8.2 and 8.3 are fulfilled prior to the first anniversary date of the Realisation, the relevant Founding Shares shall be converted on the first anniversary of the Realisation.

8.6 Founding Shares which have not been converted at the time when, after the Realisation, a Change of Control occurs, as stated by the Board in accordance with Article 8.8 hereafter will be converted to Market Shares as follows:

(i) class B1 shares shall be automatically converted into class A shares immediately upon the occurrence of a Change of Control at a ratio of one class Market Share per Founding Share;

(ii) class B2 shares shall be automatically converted into class A shares at a ratio of one class A share per class B2 share if the transaction or series of transactions determining the Change of Control is executed at a price per Market Share equal to or exceeding EUR 11.00;

(iii) class B3 shares shall be automatically converted into class A shares at a ratio of one class A share per class B3 share if the transaction or series of transactions determining the Change of Control is executed at a price per Market Share equal to or exceeding EUR 12.00.

8.7 As soon as possible after the conversion of Founding Shares into Market Shares, the Board shall take the necessary steps to reflect the modification of the number of shares.

(i) The Board shall have the power to make any statement in front of a Luxembourg notary to reflect any conversion of shares in accordance with this article 8 and to proceed, in accordance with the requirements of Luxembourg law, to any registration, with the Trade and Companies' Register and to any publication in the Memorial;

(ii) Alternatively, the Board may convene an extraordinary General Meeting to amend the Articles of the Company in such a manner as to reflect such conversion.

As from the date of their conversion, and notwithstanding any delay or default of the Company to amend the articles in order to reflect such conversion, the converted Founding Shares shall have the same rights and obligations as the Market Shares otherwise existing at the time.

8.8 The date of the Realisation shall be conclusively evidenced by a resolution of the Board stating that the Realisation has occurred and stating the date of the completion of the Business Combination. The meeting of the conditions set forth in articles 8.2, 8.3 and 8.6 shall be conclusively evidenced by a resolution of the Board noting such occurrence and setting forth the applicable calculations or circumstances.

8.9 Subject to the conditions set forth by article 49-8 of the Commercial Companies Law any Founding Shares which are not converted into Market Shares in accordance with article 8 above prior to the fifth (5th) anniversary date of the Realisation shall be redeemed by the Company within six months following such fifth (5th) anniversary date of the Realisation at the price of zero point zero zero nine three euro (EUR 0.0093) per Founding Share.

III. Management - Representation

Art. 9. Board of directors.

9.1 Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by the Board composed of at least three (3) members, who need not be Shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

9.2 Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Commercial Companies Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may establish one or several internal committees and shall determine their power and composition.

(iv) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers, other agents or an executive committee, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

9.3 Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board is convened upon the initiative of the chairman or upon the request of any two (2) directors. Board meetings shall take place, at the venue indicated in the notice which, can be Luxembourg or any other country of the European Union.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Unless otherwise provided for in the Articles, resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman and the secretary (if any).

(vi) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(viii) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the Shareholders before any vote, at the next General Meeting.

9.4 Redemption of Market Shares at the initiative of the Shareholders upon approval of a Business Combination

(i) At the time the Company seeks Shareholders' approval of a Business Combination, each Market Shareholder will have the right to request the redemption of all or part of its Market Shares for cash. Such Market Shares will be redeemed by the Company under the conditions set forth by Article 49-8 of the Commercial Companies Law and under the following conditions:

1. Any such request will have to be sent to the Company's registered office in the form reasonably decided by the Board at any time after the disclosure of the Shareholder information relating to the required Market Shareholders' approval for the proposed Business Combination but received by the Company at the latest by 6.00 pm central European time five (5) Business Days prior to the day of the general meeting of Market Shareholders convened to approve the Business Combination.

2. The Company will redeem from each Market Shareholder who have requested redemption of Market Shares a maximum number of Shares equal to the number of Market Shares for which such Market Shareholder has voted against the Business Combination at the Qualifying Shareholders' Meeting.

3. A Market Shareholder, together with any of its Affiliates or any other person with whom it is acting in concert, will be restricted from seeking redemption rights with respect to more than ten percent (10%) of the Market Shares. A determination as to whether a Shareholder and/or the party with whom it is acting in concert shall be made on the basis of the Transparency Law relating to transparency obligations for issuers of securities.

4. The redemption price for each Market Share will be equal to (x) the out-standing amount in the Foundation Account on the date of determination reduced by the amounts already earmarked for release to pay incurred expenses of the

Company and such amount required to pay certain taxes, fees and expenses related to the Foundation Account, divided by (y) the number of Market Shares as of the Listing Date.

5. The redemption price will be paid as soon as practicable, but in no event later than sixty (60) Business Days, following the Realisation.

6. Redemption shall only take place provided that the Shares for which redemption has been requested have been transferred to a securities account set-up by the Company for this purpose (the "Redemption Securities Account") by the day of a Qualifying Shareholders' Meeting and that these Shares remain held in the Redemption Securities Account until the Realisation.

(ii) Any redemption request will become null and void in the following cases:

1. The conditions set forth in Section 9.4(i) above for the redemption have not been complied with;
2. The Market Shareholder has withdrawn its application request by 6.00 pm central European time five (5) Business Days before the Realisation; or

3. Liquidation of the Company under Article 14 below. In such case, the relevant Shares which had been transferred to the Redemption Securities Account by the relevant Market Shareholder will be released and transferred to the relevant Market Shareholder securities account in compliance with any anti-money laundering procedures.

(iii) The Board is empowered to make any statement, sign all documents, create and amend all registers and do everything which is lawful, necessary or simply useful in view of the accomplishment and fulfilment of any Market Share redemption in accordance with this article 9.4 and to proceed, in accordance with the requirements of Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies and to any publication in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

9.5 Redemption of Market Shares at the initiative of the Company upon transfer of the corporate seat of the Company

(i) At the time the Company seeks Shareholders' approval for a transfer of the corporate seat of the Company outside of the Grand Duchy of Luxembourg, the Company may request redemption of Market Shares (the "Redeemed Shares") for which no favourable vote has been expressed in relation with the transfer of the corporate seat of the Company outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) Such Redeemed Shares will be redeemed by the Company under the conditions set forth by Article 49-8 of the Commercial Companies Law and under the following conditions:

i. Any such request will have been sent to the owner of the Redeemed Shares by registered letter.

ii. The redemption price for each Redeemed Share will be the highest of either:

1. the VWAP for the period of 20 Trading Days immediately preceding the Shareholders' meeting convened to approve a transfer of the corporate seat of the Company outside of the Grand Duchy of Luxembourg; and

2. (x) the outstanding amount on the Foundation Account by the date of determination reduced by amounts already earmarked for release to pay incurred expenses of the Company and such amount required to pay certain taxes, fees and expenses related to the Foundation Account, divided by (y) the number of Market Shares as of the Listing Date.

iii. The redemption price will be paid immediately upon completion of the proposed redemption.

iv. The maximum number of Redeemed Shares will not exceed 35% of the outstanding Market Shares of the Company.

(iii) The holder of the Redeemed Shares shall have the option to keep its shares provided it undertakes to the Company to take the necessary steps (either by voting in favor or, or executing a proxy to this effect, or any other similar means) to approve the transfer of the corporate seat outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) The Board is empowered to make any statement, sign all documents, create and amend all registers and do everything which is lawful, necessary or simply useful in view of the accomplishment and fulfilment of any Market Share redemption in accordance with this article 9.5 and to proceed, in accordance with the requirements of Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies and to any publication in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

9.6 Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of the chairman of the Board.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

9.7 Cumulative Redemption

In no event shall redemptions, pursuant to Sections 9.4 and 9.5, exceed in the aggregate and on a cumulative basis 35% of the outstanding Market Shares of the Company

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at the General Meetings. The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each Share entitles to one (1) vote.

10.2 Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A Shareholder wishing to attend a General Meeting notifies the Company thereof at the latest on the Record Date in writing by mail, fax or electronic mail.

(iv) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(v) Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions), nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented unless otherwise provided for in the Commercial Companies Law or in the Articles.

(vii) The convening notices for any General Meeting shall contain the agenda, the place, date and time of the meeting, the precise description of the procedures that Shareholders must comply with in order to be able to participate and cast their votes in the General Meeting, the Record Date, the manner in which Shareholders must register to be admitted, and the homepage and the mail and electronic address at which the complete text of any documents to be made available to Shareholders and any draft resolutions to be adopted can be obtained. Such notice shall take the form of an announcement published, thirty (30) days before the meeting at least in the Memorial, in a Luxembourg newspaper and in any other media which can easily and on a non-discretionary basis be accessed within the European Community. Notices by mail shall be sent thirty (30) days before the meeting to the members of Board, as well as the auditor(s) of the Company, but no proof needs to be given that this formality has been complied with. In case the Shares are listed on a foreign stock exchange, the notices shall in addition be published in such other manner as may be required by laws, rules or regulations applicable to companies listed on such stock exchange from time to time.

Within a period starting thirty (30) days before, and ending at the date of, the General Meeting, any documents which must be made available to the Shareholders for the relevant General Meeting in accordance with applicable legal provisions will also be made available by the Company on its website.

In the event that all Shares have been issued in registered form, the convening notice for a General Meeting shall, in addition, be sent by registered letter addressed to the Shareholders at least thirty (30) days before the meeting. If letters are sent to registered Shareholders while the convening notices are published according to the first paragraph of this Article 10.2 (vii) such letters need not be in registered form.

(viii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened in the same manner described in Article 10.2 (vii) provided that the convening notice may be published seventeen (17) days before the General Meeting. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. Whether on first or second call resolutions of the extraordinary General Meeting must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(ix) One (1) or several Shareholders, representing at least five (5) per cent, of the Company's share capital, may request the addition of one (1) or several items to the agenda of any General Meeting and file draft resolutions in this respect. Such request and draft resolutions must be sent to the Company's registered office or as indicated in the convening notice by registered letter or by electronic mail at least twenty-two (22) days prior to the date of the General Meeting, and shall be accompanied by a proof of the shareholding of such Shareholders. In case such request entails a modification of the agenda of the relevant meeting, the Company will make available a revised agenda at the latest fifteen (15) days prior to the General Meeting.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 11. Financial year and Approval of annual accounts.

11.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

11.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

11.3 One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

11.4 The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the second Tuesday of May of each year at 11.00 a.m.. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following Business Day.

11.5 The annual General Meeting may be held abroad if in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 12. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

12.1 The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

12.2 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

12.3 The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 From the annual net profits of the Company, five percent (5%) is allocated to the reserve required by law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten percent (10%) of the share capital.

13.2 The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

13.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- (iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

14.2 The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not to be shareholder(s), to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

Art. 15. General provisions.

15.1 Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.3 All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time".

- in favour: 9,649,338 shares (73.4% of the votes cast) of which 72.2% of the Class A Shares present or represented at the Meeting
- Against: 3,497,484 shares (26.6% of the votes cast)
- Abstention: 3,962,577 shares

As a consequence, the Meeting approved the above resolution at a majority of 73.4% of the shareholders present or represented and casting a vote and a majority of the Class A Shares.

Thirteenth resolution

The Meeting resolved to acknowledge the resignation of certain of the existing directors of the Company, ie. Mr. ROSSI Guido, Mr. KOSSMANN Christoph, Mr. BERGER Roland, Mr. LAHNSTEIN Florian and Mr. WENDENBURG Gero with effect on the day of publication of the present notarial deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations and to grant to all current directors of the Company (including the resigning directors) discharge in relation to their mandates up to the date of the present Meeting.

- in favour: 13,508,637 shares (79.9% of the votes cast) of which 73% of the Class A Shares present or represented at the Meeting

- Against: 3,388,185 shares (20.1% of the votes cast)

- Abstention: 212,577 shares

As a consequence, the Meeting approved the above resolution at a majority of 79.9% of the shareholders present or represented and casting a vote.

Fourteenth resolution

The Meeting resolved to appoint:

- CERECA Cesare, born in Bergamo on 24 August 1942, residing at Torre de Roveri via Colle dei Pasta 8/b (BG);

- CERECA Adriana born in Bergamo on 13 April 1946, residing at Via Donizetti 14L Seriate (BG);

- TRAPLETTI Massimo born in Borgo di Terzo (BG) on 5 August 1961, residing at Via Valverde 107, Bergamo;

- TARTARO Antonio born in Napoli, on 10 March 1966, residing at Via Zambonate 34, Bergamo;

- TRAPLETTI Mariella born in Bergamo on 27 May 1952, residing at Via Roma 62, Borgo di Terzo (BG);

- CERECA Monica born in Bergamo on 8 January 1975, residing at Via Martinella 14d, Gorle (BG);

- COVRE Paolo born in Sacile (PN) on 13 November 1947, residing at Via Pedrina 1, Azzano Decimo (PN);

- PARAVISI Massimo born in Bergamo on 1 July 1966, residing at Via San Pio X 42, Bergamo;

- DE PUPPI Luigi born in Udine on 8 March 1942, residing at Via Roma 5, Moimacco (UD),

as new directors of the Company with effect on the day of publication of the present notarial deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations until the annual general meeting of shareholders approving the accounts of the Company for the year ended December 31, 2014.

- in favour: 13,508,637 shares (79.9% of the votes cast) of which 73% of the Class A Shares present or represented at the Meeting

- Against: 3,388,185 shares (20.1% of the votes cast)

- Abstention: 212,577 shares

As a consequence, the Meeting approved the above resolution at a majority of 79.9 % of the shareholders present or represented and casting a vote.

Fifteenth resolution

The Meeting resolved to state that the merger and all other matters referred to in the foregoing resolutions will be effective between the Merging Companies and vis-à-vis third parties, subject to the satisfaction of the conditions precedent set forth in the merger proposal, on the date of publication of this notarial deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, such publication can occur only upon the release of the preliminary certificate for the EU cross-border mergers by the Italian notary.

- in favour: 9,649,338 shares (73.4% of the votes cast) of which 72.2% of the Class A Shares present or represented at the Meeting

- Against: 3,497,484 shares (26.6% of the votes cast)

- Abstention: 3,962,577 shares

As a consequence, the Meeting approved the above resolution at a majority of 73.4% of the shareholders present or represented and casting a vote and a majority of the Class A Shares.

Sixteenth resolution

The Meeting resolved to grant a power of attorney to (i) Mr. Gian Maria Gros-Pietro, the appointed director, with all powers provided for under the merger agreement and (ii) to any director of the Company to carry out any action necessary or incidental in relation to the resolutions taken at the present Meeting.

- in favour: 13,899,338 shares (82.6% of the votes cast) of which 75.9% of the Class A Shares present or represented at the Meeting

- Against: 2,928,484 shares (17.4% of the votes cast)

- Abstention: 281,577 shares

As a consequence, the Meeting approved the above resolution at a majority of 82.6% of the shareholders present or represented and casting a vote.

Declaration

In accordance with Article 271 (2) of the LSC, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to realize the merger.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, resulting from the present deed, are estimated approximately at EUR 15,000.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille douze, le douze avril.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société ITALY1 INVESTMENT S.A., société anonyme, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 155.294, constituée le 26 août 2010 suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, publié au Mémorial C, recueil des sociétés et associations, numéro 2215, du 19 octobre 2010 (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par M. Christoph N. KOSSMANN, demeurant professionnellement au Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire, Mme Fantine JEANNON, demeurant professionnellement au Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateurs, M. Giovanni REVOLTELLA, demeurant professionnellement en Italie et Mme Evelyn MAHER, demeurant professionnellement au Luxembourg.

Ainsi constitué, le bureau de l'Assemblée établit la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, restera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'Assemblée a été dûment convoquée par une annonce mentionnant l'ordre du jour, publiée au Mémorial C, recueil des sociétés et associations numéro 640 le 12 mars 2012 et dans un journal local (Tageblatt) le 12 mars 2012.

En outre, le Président a indiqué que tous les actionnaires nominatifs de la Société ont été dûment convoqués à la présente Assemblée par voie postale le 13 mars 2012.

II. Le capital social de la Société s'élève à EUR 175.000,- représenté par 15.000.000 actions de classe A; 1.250.000 actions convertibles de classe B1; 1.250.000 actions convertibles de classe B2 et 1.250.000 actions convertibles de classe B3, toutes sans indication de leur valeur nominale. Le quorum de présence de 50% est donc de 9.375.000 actions.

Conformément à la liste de présence, 91.25% des actionnaires autorisés à voter sont présents ou dûment représentés à l'Assemblée. Des actionnaires détenant plus de 50% des actions émises ayant droit de vote prennent donc part à l'Assemblée.

Les résolutions indiquées sous le point 1 aussi bien que celles concernant le Regroupement (tel que défini ci-dessous), c'est-à-dire les points 6 à 12 et 15 seront adoptées à condition qu'elles soient approuvées par la majorité des deux-tiers des votes émis et à condition que la majorité des actions de classe A de la Société présentes ou représentées lors de l'Assemblée ait voté en faveur de ces résolutions.

Les résolutions concernant le Transfert de Siège (tel que défini ci-dessous), c'est-à-dire les points 2 et 3, doivent être approuvés par 100% des actionnaires de la Société.

Toutes les autres résolutions seront approuvées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés, étant précisé que les résolutions 4 et 5 ne seront soumises au vote que si les résolutions 2 et 3 ont été auparavant approuvées.

III. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

Résolution Préliminaire

1. Approbation de l'insertion d'un seuil maximum de 35% d'actions de classe A pouvant être rachetées par la Société conformément à l'article 9.6 des statuts de la Société, modification subséquente du prédit article 9.6 et insertion d'un nouvel article 9.9 au sein des statuts de la Société prévoyant qu'en cas d'application cumulative des articles 9.5 et 9.6, le seuil de 35% d'actions de classe A doit être appliqué, de sorte qu'un montant total de 35% d'actions de classe A pourront être rachetées par la Société que ce soit sur demande des actionnaires ou à la propre initiative de la Société;

Transfert de Siège

2. Décision, sous réserve de l'approbation préalable par les actionnaires de la Société du Regroupement (tel que défini ci-dessous) et de son exécution, de transférer le siège de direction et de gestion effective de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie ainsi que de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie avec prise d'effet d'un point de vue fiscal et comptable un jour après la prise d'effet de la fusion;

3. Modification subséquente de la dénomination sociale de la Société en IVS Group S.p.A., décision de choisir la société anonyme (società per azioni) en tant que forme juridique de la Société gouvernée par les lois italiennes et refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les exigences de la loi italienne;

4. Démission du réviseur de la Société;

5. Nomination d'un nouveau réviseur d'entreprises de la Société pour une période de neuf ans avec prise d'effet un jour après la prise d'effet de la fusion;

Regroupement

6. Approbation de la fusion par laquelle IVS Group Holding S.p.A., une société anonyme de droit italien, Società per Azioni, ayant son siège social au 25 Via dell'Artigianato, I-Seriate, immatriculée au registre des sociétés italien sous le numéro 03318950163 («IVS»), va fusionner dans la Société par voie d'absorption sans liquidation d'IVS (le «Regroupement») (collectivement IVS avec la Société les «Parties à la Fusion») tel qu'envisagé par (i) le projet de fusion, (ii) le rapport écrit détaillé au sujet de la prédite fusion établi par le conseil d'administration de la Société, (iii) le rapport écrit détaillé de la fusion établi par le conseil d'administration d'IVS et (iv) le rapport commun de l'expert indépendant;

7. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent onze mille six cent vingt-six Euros (EUR 211.626,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-quinze mille Euros (EUR 175.000,-) à un montant de trois cent quatre-vingt-six mille six cent vingt-six Euros (EUR 386.626,-) par l'émission de vingt-deux millions six cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-dix (22.674.190) nouvelles actions de classe A sans valeur nominale (les «Actions de Fusion») en contrepartie du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs d'IVS à la Société;

8. Allocation des Actions de Fusion à l'actionnaire unique d'IVS avec effet au jour de publication du présent acte notarié au Mémorial C, recueil des sociétés et associations;

9. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société;

10. Changement de la dénomination sociale de la Société sous le nom de IVS Group S.A.;

11. Modification de l'objet social de la Société;

12. Approbation de la modification et de la refonte totale des statuts de la Société;

13. Acceptation de la démission des administrateurs en fonction et octroi d'une décharge relative à leurs mandats;

14. Nomination de nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2014;

15. Prise d'effet de la fusion, ainsi que des autres points à l'ordre du jour;

Divers

16. Octroi d'une procuration à tout administrateur de la Société pour conduire toute action nécessaire ou accessoire en lien avec les résolutions à prendre sur base du présent ordre du jour.

IV. Les dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "LSC") relatives aux fusions ont été respectées comme suit:

1. Le projet de fusion tel qu'établi conjointement par le conseil d'administration des Parties à la Fusion a été déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et a été publié au Mémorial C, recueil des sociétés et associations le 12 mars 2012 et dans le Registre des Entreprises auprès de la Chambre de Commerce de Bergame le 8 mars 2012 au moins un (1) mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société appelée à se prononcer sur la fusion et le Transfert de Siège (tel que défini ci-dessous).

2. La publication du projet de fusion précité a indiqué les modalités d'exercice des droits des créanciers de chacune des Parties à la Fusion et l'adresse à laquelle peut être obtenue, sans frais, une information complète sur ces modalités. Les droits des créanciers ont également été indiqués dans la notice, publiée conformément au décret législatif italien numéro 108/2008 dans la Gazette Officielle italienne.

3. Les rapports écrits détaillés décrivant les raisons de la fusion, le rapport d'échange des actions, les conséquences probables sur les activités respectives de chacune des Parties à la Fusion et toutes conséquences juridiques, économiques et sociales de la fusion ont été établis respectivement par le conseil d'administration d'IVS et par le conseil d'administration de la Société le 2 mars 2012. Copies de ces rapports écrits détaillés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

4. Conformément à l'Article 266 (1) de la LSC, la Société a, conjointement avec IVS, soumis une demande auprès du Président de la Cour de Bergame (Italie) aux fins de nomination d'un expert indépendant afin de revoir, certifier et faire un rapport à l'attention des actionnaires des Parties à la Fusion sur le projet de fusion et sur le rapport d'échange des actions. KPMG a été nommé en tant qu'expert indépendant. Copie de ce rapport, émis par KPMG, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

5. Les rapports écrits détaillés, le rapport du réviseur ensemble avec les documents respectifs exigés par l'Article 267 de la LSC, y compris (le cas échéant) les trois derniers états financiers, ont été déposés au siège social de chacune des Parties à la Fusion, en vue de leur consultation par les actionnaires, au moins un (1) mois avant la date de cet acte et la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'IVS convoquée pour approuver la fusion. Une attestation de chacune des Parties à la Fusion certifiant la disponibilité de ces documents, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'insérer un seuil maximum de 35% d'actions de classe A pouvant être rachetées par la Société conformément à l'article 9.6 des statuts de la Société, et de modifier d'une manière subséquente le prédit article 9.6.

« **9.6.** Rachat d'Actions du Marché à l'initiative de la Société lors du transfert de siège social de la Société.

(i) Lorsque la Société requiert l'approbation des Actionnaires pour un transfert de siège social de la Société, en dehors du Grand-Duché de Luxembourg, la Société peut demander le rachat de ses Actions du Marché («les Actions Rachetées») pour lesquelles aucun vote favorable n'a été exprimé concernant le transfert du siège social de la Société en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Ces Actions Rachetées seront rachetées par la Société selon les conditions décrites à l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales selon les conditions suivantes:

a. Le nombre maximum des Actions Rachetées n'excédera pas 35% de la totalité des Actions du Marché

b. Toute demande sera envoyée au détenteur des Actions Rachetées par envoi recommandé

c. Le prix de rachat pour chaque Action Rachetée sera le plus élevé entre:

i. Le VWAP pour la période de 20 Jours de Cotation précédant immédiatement l'Assemblée Générale des Actionnaires convoquée pour approuver un transfert du siège social de la Société en dehors du Grand-Duché de Luxembourg, et

ii. (x) le montant en suspens sur le Compte-Trust à la date de détermination diminué des montants déjà affectés au paiement de frais encourus par la Société et les montants déjà affectés au paiement des frais encourus par la Société et les montants requis pour s'acquitter de certains impôts et taxes, frais et dépenses relatives au Compte-Trust, divisé par (y) le nombre d'Actions du Marché à la Date de Cotation.

d. Le prix de rachat sera payé immédiatement lors de la réalisation du rachat proposé.

iii. Le porteur d'Actions Rachetées aura l'option de garder ses actions à condition qu'il s'engage envers la Société de prendre les mesures nécessaires (soit en votant en ce sens, soit en signant une procuration à cet effet, ou par tout autre moyen) pour approuver le transfert du siège social en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

iv. Le Conseil a le pouvoir de faire toute déclaration, signer tous les documents, créer et modifier les registres et accomplir toutes les démarches légales, nécessaires ou simplement utiles en vue de l'accomplissement et de la réalisation de tout rachat d'Actions du Marché conformément à l'article 9.6 et de procéder, conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise, à tout enregistrement dans le Registre du Commerce et des Sociétés et toute publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.»

L'Assemblée décide ensuite d'insérer le nouvel article 9.9 aux statuts de la Société ayant la tenue suivante:

« **9.9.** Le Rachat Cumulatif. En aucun cas le rachat, conformément aux articles 9.5 et 9.6, ne peut excéder le seuil total et cumulé de 35% de la totalité d'Actions du Marché de la Société».

Les résolutions approuvées par la présente seront effectives à partir de la date d'aujourd'hui.

- Pour 10.154.138 actions (77,3% des votes) dont 76% d'actions de classe A présentes ou représentées lors de l'Assemblée

- Contre 2.982.684 actions (22,7% des votes)

- Abstentions 3.972.577 actions

En conséquence, l'Assemblée approuve la présente résolution à la majorité de 73,3% des actionnaires présents ou représentés et à la majorité des voix exprimées, ainsi que des actions de classe A.

Deuxième résolution

L'Assemblée avait l'intention, sous réserve de la condition préalable d'approbation par les actionnaires de la Société du Regroupement (tel que défini ci-dessous) et de son exécution, de transférer le siège de direction et de gestion effective de la Société du Grand-Duché du Luxembourg en Italie ainsi que de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché du Luxembourg en Italie avec prise d'effet d'un point de vue fiscal et comptable un jour après la prise d'effet de la fusion.

- Pour 16.743.710 actions (89,3% des votes)

- Contre 2.006.290 actions (10,7%)

- Abstentions 0

Etant donné que les actionnaires de la Société n'ont pas approuvé à l'unanimité la deuxième résolution, le siège de direction et de gestion effective de la Société ainsi que le siège social de la Société ne seront pas transférés du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie et les troisième, quatrième et cinquième résolutions ne seront pas soumises au vote.

Troisième résolution

Non soumise au vote

Quatrième résolution

Non soumise au vote

Cinquième résolution

Non soumise au vote

Les actionnaires présents et représentés ont décidé de suspendre l'Assemblée à 13 heures 45 et de reprendre à 17 heures, le 12 avril 2012.

L'Assemblée a été réouverte à 17 heures, la liste de présence restant inchangée.

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé, après avoir examiné:

- Le projet de fusion daté du 12 mars 2012 établi conjointement par les conseils d'administration des Parties à la Fusion,
- le rapport écrit détaillé au sujet de la prédite fusion établi par le conseil d'administration de la Société, conformément à l'article 265 de la LSC et aux dispositions légales et réglementaires italiennes,
- le rapport écrit détaillé de la fusion établi par le conseil d'administration d'IVS, conformément aux dispositions réglementaires et législatives italiennes, et conformément à l'article 265 de la LSC,
- le rapport commun de l'expert indépendant en date du 6 mars 2012 établi par KPMG, conformément à l'article 266 de la LSC et aux dispositions réglementaires et législatives italiennes, d'approuver la fusion telle qu'envisagée par le projet de fusion, les rapports écrits détaillés au sujet de la fusion établis par chacune des Parties à la Fusion et le rapport commun de réviseur d'entreprises.
- Pour: 9.649.338 actions (73,4 % des votes) dont 72,2% d'actions de classe A présentes ou représentées lors de l'Assemblée
- Contre: 3.497.484 actions (26,6% des votes)
- Abstention: 3.962.577 actions

Par conséquent, l'Assemblée a décidé d'approuver la présente résolution à la majorité de 73,4% des actionnaires présents ou représentés et à la majorité des voix exprimées, ainsi que des actions de classe A, sachant que seulement 21,3 % des actionnaires (représentant moins de 35% de la totalité des Actions du Marché) ont sollicité le rachat de leurs actions.

Septième résolution

Le président rappelle que le rapport d'échange est déterminé sur la base des valeurs de la société absorbée et de la société absorbante.

En particulier, la valeur de la société absorbée a été conventionnellement déterminée, dans le projet de fusion, au montant de 220.000.000 euros (deux cent vingt millions d'euros), la valeur de la société absorbante, dont les actifs ne sont composés que de revenus financiers, a été déterminé dans le projet de fusion en utilisant trois variables, à savoir:

- Le montant exact des revenus financiers et des intérêts courus;
- Le nombre d'actionnaires exerçant leur droit de rachat et/ou ne votant pas en faveur du transfert de siège, et pour lesquels les actions sont rachetées par la société absorbante;
- Le coût de la procédure de fusion;

(Projet de fusion, premier paragraphe, point (i), (ii), (iii)) Le projet de fusion prévoit, de plus:

- Que la valeur de la société absorbée sera déterminée en tenant compte des intérêts courus jusqu'à la date de l'assemblée des actionnaires approuvant la fusion;
- Une estimation de la valeur de la société absorbante à la date d'approbation par les conseils d'administration des parties à la fusion du projet de fusion (2 mars 2012)
- La formule à utiliser afin de calculer le nombre d'actions devant être émises lors de l'augmentation du capital et ce, afin d'être conforme au rapport d'échange;
- Une référence, à titre d'exemple, à quelques scénarios possibles, qui peuvent se produire en conséquence de ces variables;
- Le montant maximum et minimum de l'augmentation du capital précitée (et du nombre d'actions devant être émises) en prenant en compte ces scénarios.

Conformément au projet de fusion, la détermination du rapport d'échange doit prendre en compte toute variation possible des actifs financiers de la société absorbante jusqu'à la date de la présente, y inclus les intérêts courus (ceci n'ayant pas été pris en compte dans l'exposé des scénarios précités).

A la lumière de ces considérations, l'expert commun «KPMG S.p.A.» a certifié qu'à la date de la présente, sur base de l'évaluation commune des administrateurs des Parties à la Fusion, des Fonds Disponibles et mis sous Sequestre, tel que défini dans le contrat de fusion d'un montant de EUR 114.359.450,74, le rapport d'échange correspond à 0,1144 nouvelles actions d'ITALY1 pour chaque IVS action (i.e. une nouvelle action d'ITALY1 pour 8,742602805 actions de IVS).

En conséquence de ce qui précède, et de l'application de la formule énoncée dans le projet de fusion, l'augmentation du capital déterminé pour la fusion sera d'un montant total de deux cent onze mille huit cent quatre vingt huit Euros (EUR 211.888), et par conséquent le nombre d'actions à émettre du fait de cette augmentation de capital est de vingt deux millions sept cent deux mille deux cent cinquante six (22.702.256) actions.

A la lumière de ce qui précède, l'Assemblée

A DECIDE

D'augmenter le capital social d'un montant de deux cent onze mille huit cent quatre vingt huit Euros (EUR 211.888) par l'émission de vingt deux millions sept cent deux mille deux cent cinquante six (22.702.256) nouvelles actions de catégorie A sans indication de valeur nominale (les «Actions de Fusion») en contrepartie du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs d'IVS à la Société.

Les actions émises tel que précisé ci-dessus seront allouées à l'actionnaire unique d'IVS à la date de prise d'effet de la fusion.

Toutes les actions devront être admises pour cotation sur un marché régulé, supervisé par Borsa Italiana SpA.

Il ne sera procédé à aucun réajustement que ce soit par le biais d'un versement en numéraire, ou par l'émission de chèques, ni à aucune modification du rapport d'échange ainsi déterminé.

En application de la résolution précitée, et de l'augmentation du capital ainsi approuvée dans le cadre de la fusion, le capital social de la société absorbante s'élève à un montant de trois cent quatre vingt six mille huit cent quatre vingt huit Euros (EUR 386.888).

- Pour: 9.649.338 actions (73,4 % des votes) dont 72,2 % d'actions de classe A présentes ou représentées lors de l'Assemblée

- Contre: 3.497.484 actions (26,6% des votes)

- Abstention: 3.962.577 actions

Par conséquent, l'Assemblée a décidé d'approuver la présente résolution à la majorité de 73,4 % des actionnaires présents ou représentés et à la majorité des voix exprimées, ainsi que des actions de classe A.

Huitième résolution

L'Assemblée a décidé d'allouer les Actions de Fusion à l'actionnaire unique d'IVS (IVS Partecipazioni) avec effet au jour de publication du présent acte notarié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Pour: 9649.338 actions (73,4 % des votes) dont 72,2% d'actions de classe A présentes ou représentées lors de l'Assemblée

- Contre: 3.497.484 actions (26,6 % des votes)

- Abstention: 3.962.577 actions

Par conséquent, l'Assemblée a décidé d'approuver la présente résolution à la majorité de 73,4% des actionnaires présents ou représentés et à la majorité des voix exprimées, ainsi que des actions de classe A.

Neuvième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social est fixé à trois cent quatre vingt six mille huit cent quatre vingt huit Euros(386.888 EUR) représenté par trente sept millions sept cent deux mille deux cent cinquante six (37. 702.256) actions de classe A (Actions de Marché), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions convertibles de classe B1, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions convertibles de classe B2 et un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions convertibles de classe B3 sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

- Pour: 9.649.338 actions (73,4% des votes) dont 72,2% d'actions de classe A présentes ou représentées lors de l'Assemblée

- Contre: 3.497.484 actions (26,6% des votes)

- Abstention: 3.962.577 actions

Par conséquent, l'Assemblée a décidé d'approuver la présente résolution à la majorité de 73,4%% des actionnaires présents ou représentés et à la majorité des voix exprimées, ainsi que des actions de classe A.

Dixième résolution

L'Assemblée a décidé de changer la dénomination sociale de la Société sous le nom de IVS Group S.A..

- Pour: 9.649.338 actions (73,4% des votes) dont 72,2% d'actions de classe A présentes ou représentées lors de l'Assemblée

- Contre: 3.497.484 actions (26,6% des votes)

- Abstention: 3.962.577 actions

Par conséquent, l'Assemblée a décidé d'approuver la présente résolution à la majorité de 73,4% des actionnaires présents ou représentés et à la majorité des voix exprimées, ainsi que des actions de classe A.

Onzième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'objet social de la Société comme suit:

« **4.1.** L'objet de la Société est l'administration, la détention, le développement et/ou la vente de parts, y compris de parts majoritaires dans des sociétés industrielles, commerciales et de services, ainsi que l'acquisition d'actifs ou intérêts et de droits de toute sorte et toute autre forme d'investissement dans des entités situées aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, que ces entités existent ou qu'elles soient à créer, notamment par voie de souscription, acquisition par achat, vente ou échange d'actifs, titres ou droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres de propriété, titres de créances, brevets et licences, l'orientation stratégique et / ou la coordination commerciale, technique, administrative et financière des filiales directes et indirectes, ainsi que leur direction.

4.2. Dès la date de sa constitution et pour les fins de son objet social, la Société peut également prêter toute somme et délivrer toute forme de sûreté pour l'exécution d'obligations de toute filiale et, en général, de toute entité qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

4.3. La Société peut effectuer toutes les transactions qui directement ou indirectement contribuent à son objet social. La Société peut notamment lever des fonds, en particulier par le biais de prêts quelle qu'en soit la forme ou en émettant des valeurs mobilières ou des titres de créances, en ce compris les obligations et warrants, ou en acceptant toute autre forme d'investissement ou en octroyant des droits de quelque nature que ce soit, et participer à la constitution, le développement et/ou le contrôle d'une entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. En tout état de cause, la Société ne peut investir plus de vingt pour cent (20%) de ses actifs dans des parts de fonds alternatifs (hedge funds) italiens ou étrangers».

- Pour: 9.649.338 actions (73,4% des votes) dont 72,2% d'actions de classe A présentes ou représentées lors de l'Assemblée

- Contre: 3.497.484 actions (26,6% des votes)

- Abstention: 3.962.577 actions

Par conséquent, l'Assemblée a décidé d'approuver la présente résolution à la majorité de 73,4% des actionnaires présents ou représentés et à la majorité des voix exprimées, ainsi que des actions de classe A.

Douzième résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver la modification et la refonte totale des statuts de la Société comme suit:

«IVS Investment S.A.

Société anonyme

RCS Luxembourg B. 155.294

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination et Forme. Le nom de la société est "IVS Group S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Définitions. Affiliée signifie, concernant une personne, (a) une société ou entreprise qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par ou se trouve sous un contrôle commun avec cette personne (et «contrôle» -en ce compris «contrôlant», «contrôlé par» et «sous un contrôle commun avec» -signifie la détention, directe ou indirecte, du pouvoir d'orienter ou de faire orienter la gestion, les politiques ou activités d'une personne, que ce soit par la détention de titres, par contrat ou représentation ou autrement); (b) un époux (se), partenaire civil(e), ex-époux(se), ex-partenaire civil(e), frère, soeur, parent, enfant ou enfant du conjoint (jusqu'à l'âge de 18 ans) de cette personne; ou (c) toute(s) personne(s) agissant dans sa ou leurs qualité(s) de fiduciaire(s) (trustée) dont cette personne est le bénéficiaire.

L'adjectif «Affilié» a la signification corrélative.

Regroupement signifie la réalisation, pendant de la Période d'Acquisition, d'une fusion, échange d'actions, acquisition d'actions, acquisition d'actifs, réorganisation ou transaction similaire qui peut consister dans la combinaison d'une ou plusieurs exploitations liées.

Jour Ouvré signifie un jour auquel les banques sont normalement ouvertes en Italie et au Luxembourg.

Changement de Contrôle signifie une transaction ou série de transactions, autre qu'un Regroupement ou que l'Offre Initiale, résultant dans ou orientée en vue de (a) une acquisition de plus de 33. % des droits de vote dans la Société par une personne ou un groupe de personnes agissant de concert, (b) une fusion avec une autre entité suite à laquelle la Société cesserait d'exister et les Actions dans la Société seraient échangées contre des actions ou participations dans une autre entité ou (c) une cession d'actifs de la Société ou d'une filiale de la Société qui sur une base consolidée dépasserait 50% de la valeur totale des actifs de la Société et ses filiales à la valeur du marché.

Compte-Fondation signifie un compte établi en dehors des Etats-Unis d'Amérique et tenu par une entité en tant qu'agent sur lequel des produits nets de l'Offre Initiale ont été déposés par la Société ou un de ses Affiliés.

Actions de Fondateurs signifie les actions convertibles de classe B1, les actions convertibles de classe B2 et les actions convertibles de classe B3 émises par la Société.

Actionnaires-Fondateurs signifie ITA1SV LP, une société en commandite simple (limited partnership) établie conformément aux lois de Guernsey; ayant son siège social à Nerine House, St George's Place, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZG, UK, EOS Servizi Fiduciari S.p.A. et Generali Pan Europe..

Assemblée Générale signifie une assemblée générale de tous les Actionnaires de la Société.

Offre Initiale signifie la première offre d'Actions et de warrants relatifs aux Actions dans la Société.

Date de Cotation signifie la date à laquelle a commencé la négociation des Actions sur le Segment Professionnel du Marché Télématique régulé pour les Véhicules d'Investissement organisés et gérés par Borsa Italiana S.p.A..

Actionnaire du Marché signifie un actionnaire détenant des Actions du Marché.

Actions du Marché signifie les actions de classe A émises par la Société.

Assemblée Qualifiée des Actionnaires signifie l'Assemblée Générale convenue afin de voter sur la question du Regroupement.

Réalisation signifie l'exécution d'un Regroupement, conformément à la politique d'investissement telle qu'adoptée par la Société selon la section 2.2.42 du Règlement des marchés organisés et gérés par la Bourse Italienne par le biais d'un ou plusieurs investissements significatifs représentant au total, plus de 50% de tous les actifs de la Société, tel qu'approuvé par l'Assemblée Qualifiée des Actionnaires.

Date d'Enregistrement signifie minuit (24.00 heures) le quatorzième jour qui précède l'Assemblée Générale.

Actions signifie les actions de la Société, comprenant les Actions du Marché et les Actions de Fondateurs.

Actionnaires signifie les titulaires d'Actions du Marché et d'Actions de Fondateurs.

Jour de Cotation signifie un jour auquel la négociation des Actions sur le Segment Professionnel du Marché Télématique réglementé pour les Véhicules d'Investissement organisé et dirigé par Borsa Italiana S.p.A. est organisée.

Loi sur la Transparence signifie la loi luxembourgeoise du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

3.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est l'administration, la détention, le développement et/ou la vente de parts, y compris de parts majoritaires dans des sociétés industrielles, commerciales et de services, ainsi que l'acquisition d'actifs ou intérêts et de droits de toute sorte et toute autre forme d'investissement dans des entités situées aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, que ces entités existent ou qu'elles soient à créer, notamment par voie de souscription, acquisition par achat, vente ou échange d'actifs, titres ou droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres de propriété, titres de créances, brevets et licences, l'orientation stratégique et / ou la coordination commerciale, technique, administrative et financière des filiales directes et indirectes, ainsi que leur direction.

4.2 Dès la date de sa constitution et pour les fins de son objet social, la Société peut également prêter toute somme et délivrer toute forme de sûreté pour l'exécution d'obligations de toute filiale et, en général, de toute entité qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

4.3 La Société peut effectuer toutes les transactions qui directement ou indirectement contribuent à son objet social. La Société peut notamment lever des fonds, en particulier par le biais de prêts quelle qu'en soit la forme ou en émettant des valeurs mobilières ou des titres de créances, en ce compris les obligations et warrants, ou en acceptant toute autre forme d'investissement ou en octroyant des droits de quelque nature que ce soit, et participer à la constitution, le développement et/ou le contrôle d'une entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. En tout état de cause, la Société ne peut investir plus de vingt pour cent (20%) de ses actifs dans des parts de fonds alternatifs (hedge funds) italiens ou étrangers.

Art 5. Durée.

5.1 La Société est constituée pour une durée déterminée expirant le 31 décembre 2049 et qui peut être étendue par une résolution de l'Assemblée Générale.

La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 6. Capital.

Art. 6.1. Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre vingt huit euros (EUR 386.888), représenté par trente-sept millions sept cent deux mille deux cent cinquante six (37.702.256) actions de classe A (Actions de Marché), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions convertibles de classe B1, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions convertibles de classe B2 et un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions convertibles de classe B3 sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

6.2 Le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-), divisé en actions sans indication de valeur nominale. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir du 2 novembre 2010, à émettre des Actions du Marché, à l'exclusion des Actions de Fondateurs, et accorder des options ou des warrants de souscription à des Actions du Marché, aux personnes et sous les conditions qu'ils jugeront convenables (et notamment de procéder à l'émission sans garder pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions ainsi émises). En particulier, le Conseil peut, dans les limites du capital autorisé:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois jusqu'à un capital total émis de cent cinquante millions d'euros (150.000.000), par l'émission d'Actions du Marché ou sans une telle émission et l'octroi d'option ou warrants de souscription à de telles actions avec ou sans considération;

(ii) accorder des options et warrants pour souscrire à des Actions du Marché avec ou sans considérations;

(iii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions du Marché, options et warrants, à émettre et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux Actions du Marché, options et warrants; et

(iv) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Les Actions du Marché, options et warrants émises et à émettre par la Société dans le cadre du capital autorisé incluent:

(i) cinq millions (5.000.000) de warrants autorisant chacun la souscription d'une Action du Marché ont été émises aux Actionnaires Fondateurs dans le contexte de l'Offre Initiale;

(ii) quinze millions (15.000.000) d'Actions du Marché émises chacune ayant un warrant y attaché autorisant chacun la souscription d'une Action du Marché dans le contexte de l'Offre Initiale; et

(iii) jusqu'à vingt millions (20.000.000) d'Actions du Marché à émettre pour satisfaire les demandes d'exercice de warrants, émises conformément aux points (i) et (ii) ci-dessus; les Actions du Marché devant être émises sur exercice des warrants peuvent, si les conditions générales de l'instrument concerné le prévoient, être émises pour les détenteurs de warrants en contrepartie de la constitution de réserves existantes dans le capital.

6.3 Toutes les Actions du Marché émises par la Société sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et peuvent être rachetées conformément aux conditions décrites dans la Loi sur les Sociétés Commerciales et dans les articles 9.4 et 9.5 ci-dessous. Les Actions de Fondateurs sont rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et peuvent être rachetées conformément aux conditions posées dans la Loi sur les Sociétés Commerciales.

6.4 Les Actions du Marché et les Actions de Fondateurs donnent à leurs détenteurs les mêmes droits, exceptés les droits spécifiques expressément exposés plus en détail dans les Statuts.

6.5 Le capital de la Société peut également être augmenté ou diminué conformément aux conditions précisées dans la Loi sur les Sociétés Commerciales par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les règles exigées en cas de modification des statuts.

Art. 7. Actions.

7.1 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

7.2 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

7.3 Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

7.4 Les actions peuvent être détenues directement ou par un courtier, une banque, un dépositaire, un agent ou un autre intermédiaire qualifié qui les détient par le truchement d'un système de règlement des titres soit directement en tant qu'usager de ce système soit indirectement à travers un tel usager.

7.5 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

7.6 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 8. Conversion des Actions de Fondateurs.

8.1 Toutes les actions de classe B1 seront automatiquement converties en actions de classe A à une parité d'une action de classe A contre une action de classe B1 à la date survenant 6 mois après la date de la Réalisation, telle que déterminée par le Conseil, conformément à l'article 8.8 ci-après.

8.2 Toutes les actions de classe B2 seront automatiquement converties en actions de classe A à une parité de une action de classe A contre une action de classe B2 sur confirmation du Conseil, conformément à l'article 8.8 ci-après, que le prix moyen du cours par Actions du Marché (prezzo ufficiale) sur la Bourse Italienne (le «VWAP») pour une période de 20 Jours de Cotation sur 30 Jours de Cotation consécutifs (où les 20 Jours de Cotation n'ont pas à être consécutifs) est égal ou excède EUR 11,-.

8.3 Toutes les actions de classe B3 seront automatiquement converties en actions de classe A à une parité de une action de classe A contre une action de classe B3 sur confirmation du Conseil, conformément à l'article 8.8 ci-après, que le VWAP pour une période de 20 Jours de Cotation sur 30 Jours de Cotation consécutifs (où les 20 Jours de Cotation n'ont pas à être consécutifs) est égal ou excède EUR 12,-.

8.4 Si, après la Date de Cotation, le nombre d'Actions du Marché émises est diminué par un regroupement d'actions ou tout autre événement, ou est augmenté par un fractionnement ou tout autre événement, alors la parité évoquée aux articles 8.1, 8.2 et 8.3 sera ajustée en proportion de cette diminution ou augmentation des Actions du Marché émises dans le but de cet article 8.

8.5 Nonobstant les articles 8.2 et 8.3 ci-dessus, si les conditions posées à l'article 8.2 et 8.3 sont réalisées avant le premier anniversaire de la Réalisation, les Actions de Fondateurs concernées seront converties à la date premier anniversaire de la Réalisation.

8.6 Les Actions de Fondateurs qui n'ont pas été converties au moment où, après la Réalisation, un Changement de Contrôle a lieu, tel que déterminé par le Conseil conformément à l'article 8.8 ci-après, seront converties en Actions du Marché comme suit:

(i) Les actions de classe B1 seront automatiquement converties en actions de classe A immédiatement à la survenance d'une Changement de Contrôle à la parité d'une Action du Marché contre une Action de Fondateur;

(ii) Les actions de classe B2 seront automatiquement converties en actions de classe A à la parité d'une action de classe A contre une action de classe B2 si la transaction ou la série de transactions qui détermine le Changement de Contrôle est conclue à un prix par Action du Marché égal ou supérieur à EUR 11,-;

(iii) Les actions de classe B3 seront automatiquement converties en actions de classe A à la parité d'une action de classe A contre une action de classe B3 si la transaction ou la série de transactions qui détermine le Changement de Contrôle est conclue à un prix par Action du Marché égal ou supérieur à EUR 12,-.

8.7 Aussitôt après la conversion des Actions de Fondateurs en Actions du Marché, le Conseil prendra les mesures nécessaires pour refléter les modifications du nombre d'actions.

(i) Le Conseil aura le pouvoir de faire toute constatation devant un notaire luxembourgeois pour refléter une conversion d'actions conformément à cet article 8 et de procéder, conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise, à tout enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés et à toute publication dans le Mémorial;

(ii) Alternativement, le Conseil peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire pour modifier les Statuts de manière à refléter cette conversion.

Dès la date de leur conversion, et nonobstant tout retard ou défaillance de la Société d'amender les statuts afin de refléter cette conversion, les Actions de Fondateurs converties devront avoir les mêmes droits et obligations que les Actions du Marchés existant en outre à cet instant.

8.8 La date de la Réalisation sera prouvée par une résolution du Conseil constatant que la Réalisation est survenue et constatant la date de réalisation du Regroupement. La réunion des conditions posées aux articles 8.2, 8.3 et 8.6 sera prouvée par une résolution du Conseil constatant cette survenance et posant les méthodes de calcul ou circonstances applicables.

8.9 Sous réserve des conditions posées à l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, les Actions de Fondateurs qui ne sont pas converties en Actions du Marché conformément à l'article 8 ci-dessus avant le cinquième anniversaire de la Réalisation seront rachetées par la Société dans les 6 mois suivant ce cinquième anniversaire de la Réalisation au prix de zéro virgule zéro zéro quatre-vingt-treize euros (EUR 0,0093) par Action de Fondateur.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1 Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur (s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

9.2 Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les Statuts à ou aux Actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut établir un ou plusieurs comités internes et en déterminer les pouvoirs et la composition.

(iv) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur (s) pendant l'exercice social en cause.

9.3 Procédure

(1) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit à l'initiative du président ou d'au moins deux (2) administrateurs. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui peut être au Luxembourg, ou dans un autre pays de l'Union Européenne.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Sauf disposition contraire des Statuts, les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et par le secrétaire (s'il en existe un).

(vi) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(viii) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux Actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

9.4 Rachat des Actions du Marché à l'initiative des Actionnaires lors de l'approbation d'un Regroupement

(i) Au moment où la Société demande l'approbation des Actionnaires pour un Regroupement, chaque Actionnaire du Marché aura le droit de demander le rachat de tout ou partie de ses Actions du Marché contre des espèces. Ces Actions du Marché seront rachetées par la Société conformément aux conditions prévues par l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et aux conditions suivantes:

1. Cette demande devra être envoyée au siège social de la Société dans la forme raisonnablement décidée par le Conseil à tout moment après information des Actionnaires au sujet de l'approbation requise des Actionnaires du Marché pour la proposition de Regroupement, mais reçue par la Société au plus tard à 18 heures, heure normale d'Europe centrale, 5 Jours Ouvrés avant le jour de l'assemblée générale des Actionnaires du Marché convoquée pour approuver le Regroupement.

2. La Société rachètera à chacun des Actionnaires du Marché qui aura fait la demande de rachat de ses Actions du Marché un nombre maximum d'Actions égal au nombre d'Actions du Marché pour lesquelles cet Actionnaire du Marché a voté contre le Regroupement à l'Assemblée Qualifiée des Actionnaires.

3. Un Actionnaire du Marché, avec ses Affiliés ou toute autre personne avec laquelle il agit de concert, ne pourra demander le rachat pour un nombre d'actions supérieur à dix pour cent (10%) des Actions du Marché. Une détermination quant à l'Actionnaire et/ou la partie avec laquelle il agit de concert sera faite sur la base de la Loi sur la Transparence relative aux obligations de transparence pour les émetteurs de titres.

4. Le prix de rachat pour chaque Action du Marché sera égale au (x) montant en suspens sur le Compte-Fondation à la date de détermination diminué des montants déjà affectés au paiement de frais encourus par la Société et les montants requis pour s'acquitter de certains impôts et taxes, frais et dépenses relatives au Compte-Fondation, divisé par (y) le nombre d'Actions du Marché à la Date de Cotation.

5. Le prix de rachat sera payé dans les meilleurs délais, mais en aucun cas plus tard que soixante (60) Jours Ouvrés suivant la Réalisation.

6. Le rachat ne pourra avoir lieu qu'à condition que les Actions pour lesquelles une demande de rachat a été formulée aient été transférées sur un compte-titres établi par la Société à cet effet (le «Compte de Rachat de Titres») le jour d'une Assemblée Qualifiée des Actionnaires et que ces Actions restent détenues sur ce Compte de Rachat de Titres jusqu'à la Réalisation.

(ii) Toute demande de rachat sera nulle et privée d'effet dans les cas suivants:

1. Les conditions posées à la Section 9.4 (i) ci-dessus pour le rachat n'ont pas été observées;

2. L'Actionnaire du Marché a rétracté sa demande au plus tard à 18 heures, heure normale d'Europe centrale, cinq (5) Jours Ouvrés avant la Réalisation; ou

3. Liquidation de la Société conformément à l'article 14 ci-dessous. Dans ce cas, les Actions concernées qui avaient été transférées sur le Compte de Rachat de Titres par l'Actionnaire du Marché concerné seront libérées et transférées sur le compte-titres de l'Actionnaire du Marché concerné dans le respect des procédures de lutte contre le blanchiment d'argent.

(iii) Les actionnaires donnent procuration irrévocable au Conseil pour faire toute déclaration, signer tous les documents, créer et amender les registres et accomplir toutes démarches légales, nécessaires ou simplement utiles en vue de l'accomplissement et de la réalisation de tout rachat d'Actions du Marché conformément à l'article 9.4 et de procéder, conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise, à tout enregistrement dans le Registre du Commerce et des Sociétés et toute publication dans le Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations.

9.5 Rachat d'Actions du Marché à l'initiative de la Société lors du transfert de siège social de la Société

(i) Lorsque la Société requiert l'approbation des Actionnaires pour un transfert du siège social de la Société, en dehors du Grand-Duché de Luxembourg, la Société peut demander le rachat de ses Actions du Marché (les Actions Rachetées) pour lesquelles aucun vote favorable n'a été exprimé concernant le transfert du siège social de la Société en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Ces Actions Rachetées seront rachetées par la Société selon les conditions décrites à l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et selon les conditions suivantes:

i. Toute demande sera envoyée au détenteur des Actions Rachetées par envoi recommandé.

ii. Le prix de rachat pour chaque Action Rachetée sera le plus élevé entre:

1. Le VWAP pour la période de 20 Jours de Cotation précédant immédiatement l'Assemblée Générale des Actionnaires convoquée pour approuver un transfert du siège social de la Société en dehors du Grand-Duché de Luxembourg, et

2. (x) le montant en suspens sur le Compte-Fondation à la date de détermination diminué des montants déjà affectés au paiement de frais encourus par la Société et les montants requis pour s'acquitter de certains impôts et taxes, frais et dépenses relatives au Compte-Fondation, divisé par (y) le nombre d'Actions du Marché à la Date de Cotation.

iii. Le prix de rachat sera payé immédiatement lors de la réalisation du rachat proposé.

iv. Le nombre maximum d'Actions Rachetées n'excédera pas 35% des Actions de Marché restantes.

(iii) Le porteur d'Actions Rachetées aura l'option de garder ses actions à condition qu'il s'engage envers la Société de prendre les mesures nécessaires (soit en votant en ce sens, soit en signant une procuration à cet effet, ou par tout autre moyen) pour approuver le transfert du siège social en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Le Conseil a le pouvoir de faire toute déclaration, signer tous les documents, créer et modifier les registres et accomplir toutes démarches légales, nécessaires ou simplement utiles en vue de l'accomplissement et de la réalisation de tout rachat d'Actions du Marché conformément à l'article 9.5 et de procéder, conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise, à tout enregistrement dans le Registre du Commerce et des Sociétés et toute publication dans le Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations.

9.6 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature du président du Conseil.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

9.7 Rachat cumulatif

En aucun cas les rachats effectués selon les articles 9.4 et 9.5 ne peuvent excéder au total et sur une base cumulée 35% des Actions du Marché restantes.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des Assemblées Générales. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque Action donne droit à un (1) vote.

10.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

ii. Le prix de rachat pour chaque Action Rachetée sera le plus élevé entre:

1. Le VWAP pour la période de 20 Jours de Cotation précédant immédiatement l'Assemblée Générale des Actionnaires convoquée pour approuver un transfert du siège social de la Société en dehors du Grand-Duché de Luxembourg, et

2. (x) le montant en suspens sur le Compte-Fondation à la date de détermination diminué des montants déjà affectés au paiement de frais encourus par la Société et les montants requis pour s'acquitter de certains impôts et taxes, frais et dépenses relatives au Compte-Fondation, divisé par (y) le nombre d'Actions du Marché à la Date de Cotation.

iii. Le prix de rachat sera payé immédiatement lors de la réalisation du rachat proposé.

iv. Le nombre maximum d'Actions Rachetées n'excédera pas 35% des Actions de Marché restantes.

(iii) Le porteur d'Actions Rachetées aura l'option de garder ses actions à condition qu'il s'engage envers la Société de prendre les mesures nécessaires (soit en votant en ce sens, soit en signant une procuration à cet effet, ou par tout autre moyen) pour approuver le transfert du siège social en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Le Conseil a le pouvoir de faire toute déclaration, signer tous les documents, créer et modifier les registres et accomplir toutes démarches légales, nécessaires ou simplement utiles en vue de l'accomplissement et de la réalisation de tout rachat d'Actions du Marché conformément à l'article 9.5 et de procéder, conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise, à tout enregistrement dans le Registre du Commerce et des Sociétés et toute publication dans le Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations.

9.6 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature du président du Conseil.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

9.7 Rachat cumulatif

En aucun cas les rachats effectués selon les articles 9.4 et 9.5 ne peuvent excéder au total et sur une base cumulée 35% des Actions du Marché restantes.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des Assemblées Générales. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque Action donne droit à un (1) vote.

10.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un Actionnaire désirant assister à une Assemblée Générale notifiera la Société au plus tard à la Date d'Enregistrement par écrit par voie postale, fax ou courrier électronique.

(iv) Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un Actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(v) Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté sauf disposition contraire de la Loi sur les Sociétés Commerciales ou des Statuts.

(vii) Les notifications de convocation pour les Assemblées Générales contiendront l'ordre du jour, l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la description précise des procédures que les Actionnaires doivent satisfaire afin de participer et voter lors de l'Assemblée Générale, le Date d'Enregistrement, la manière par laquelle les Actionnaires doivent être enregistrés afin d'être admis, le site web, les adresses postale et de courrier électronique sur lesquelles le texte complet de tout document est rendu accessible aux Actionnaires et tout projet de résolution peut être obtenu. Ces notifications prendront la forme d'une annonce publiée au moins trente (30) jours avant l'assemblée au Mémorial, dans un journal luxembourgeois et tout autre médium pouvant accessible facilement et sur une base non discriminatoire dans l'Union Européenne. Les notifications par voie postale seront envoyées trente (30) jours avant l'Assemblée aux membres du Conseil, tout comme aux auditeurs de la Société, cependant aucune preuve du respect de ces formalités n'est nécessaire. Dans le cas où les actions sont cotées sur une bourse étrangère, les notifications seront en plus publiées de toute autre façon requise par les lois, règles ou réglementations applicables aux sociétés cotées sur de telles bourses.

Trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale, tout document qui doit être rendu accessible aux Actionnaires, conformément aux prescriptions légales applicables, pour l'Assemblée Générale, sera aussi accessible sur le site web de la Société.

Dans le cas où l'ensemble des Actions ont été émises sous la forme nominative, la convocation à l'Assemblée Générale sera, en plus, envoyée par lettre recommandée aux Actionnaires au moins trente (30) jours avant sa tenue. Si des lettres sont envoyées à des Actionnaires inscrits alors que les convocations sont publiées selon le premier paragraphe de cet Article 10.2 (vii), ces convocations pourront être envoyées par lettre simple.

(viii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée conformément à l'article 10.2 (vii) à condition que la notification de la convocation puisse être publiée dix-sept (17) jours avant l'Assemblée Générale. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Que ce soit suite à la première convocation ou à la seconde, les résolutions de l'Assemblée Générale doivent être adoptées par au moins deux tiers des voix exprimées.

(ix) Un (1) ou plusieurs Actionnaires, représentant au moins cinq (5) pour cents du capital de la Société, peut demander le rajout d'un (1) ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale et déposer des projets de résolutions sur ces points. Ces demandes et projets de résolutions doivent être envoyés au siège social de la Société où comme indiqué dans la notification de convocation par lettre recommandée ou par courrier électronique au moins vingt-deux (22) jours avant la date de l'Assemblée Générale, et doivent être accompagnées de la preuve de la détention de titres de tels Actionnaires. Dans le cas où une demande entraînerait une modification de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, la Société diffusera un ordre du jour révisé au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 11. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

11.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

11.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

11.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

11.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le Jour Ouvré suivant.

11.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 12. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

12.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

12.2 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

12.3 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi sur les Sociétés Commerciales. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

14.2 L'Assemblée Générale doit nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Art. 15. Dispositions générales.

15.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires».

- Pour: 9.649.338 actions (73,4% des votes) dont 72,2% d'actions de classe A présentes ou représentées lors de l'Assemblée

- Contre 3.497.484 actions (26,6% des votes)

- Abstention: 3.962.577 actions

Par conséquent, l'Assemblée a décidé d'approuver la présente résolution à la majorité de 73,4% des actionnaires présents ou représentés et à la majorité des voix exprimées, ainsi que des actions de classe A.

Treizième résolution

L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de certains administrateurs en fonctions, en l'occurrence Mr. ROSSI Guido, Mr. KOSSMANN Christoph, Mr. BERGER Roland, Mr. LAHNSTEIN Florian et Mr. WENDENBURG Gero, avec effet à la date de publication du présent acte notarié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et d'octroyer à tous les administrateurs de la Société (y compris aux administrateurs démissionnaires) une décharge relative à leurs mandats.

- Pour: 13.508.637 actions (79,9% des votes) dont 73% d'actions de classe A présentes ou représentées lors de l'Assemblée

- Contre: 3.388.185 actions (20,1% des votes)

- Abstention: 212.577 actions

Par conséquent, l'Assemblée a décidé d'approuver la présente résolution à la majorité de 79,9%) des actionnaires présents ou représentés et des voix exprimées.

Quatorzième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer:

- CERECA Cesare, né à Bergame le 24 août 1942, demeurant à Torre de Roveri via Colle dei Pasta 8/b (BG);
- CERECA Adriana, née à Bergame le 13 avril 1946, demeurant à Via Donizetti 14L Seriate (BG);
- TRAPLETTI Massimo, né à in Borgo di Terzo (BG) le 5 août 1961, demeurant à Via Valverde 107, Bergame;
- TARTARO Antonio, né à Naples le 10 March 1966, demeurant à Via Zambonate 34, Bergame;
- TRAPLETTI Mariella, née à Bergame le 27 mai 1952, demeurant à Via Roma 62, Borgo di Terzo (BG);
- CERECA Monica, née à Bergame le 8 janvier 1975, demeurant à Via Martinella 14d, Gorle (BG);
- COVRE Paolo, né à Sacile (PN) le 13 novembre 1947, demeurant à Via Pedrina 1, Azzano Decimo (PN);
- PARAVISI Massimo, né à Bergame le 1 juillet 1966, demeurant à Via San Pio X 42, Bergame;
- DE PUPPI Luigi, né à Udine le 8 mars 1942, demeurant à Via Roma 5, Moimacco (UD),

en qualité de nouveaux administrateurs de la Société, avec effet à la date de publication du présent acte notarié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2014.

- Pour: 13.508.637 actions (79,9% des votes) dont 73% d'actions de classe A présentes ou représentées lors de l'Assemblée

- Contre: 3.388.185 actions (20,1% des votes)

- Abstention: 212.577 actions

Par conséquent, l'Assemblée a décidé d'approuver la présente résolution à la majorité de 79,9% des actionnaires présents ou représentés et des voix exprimées.

Quinzième résolution

L'Assemblée a décidé que la fusion, ainsi que les autres points à l'ordre du jour, prendront effet, entre les Parties à La Fusion et envers les tiers, à la date de publication du présent acte notarié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Pour: 9.649.338 actions (73,4% des votes) dont 72,2 % d'actions de classe A présentes ou représentées lors de l'Assemblée

- Contre: 3.497.484 actions (26,6% des votes)

- Abstention: 3.962.577 actions

Par conséquent, l'Assemblée a décidé d'approuver la présente résolution à la majorité de 73,4% des actionnaires présents ou représentés et à la majorité des voix exprimées, ainsi que des actions de classe A.

Seizième résolution

L'Assemblée a décidé d'octroyer une procuration à (i) M. Gian Maria Gros-Pietro, le directeur dûment nommé, aux fins d'exercer tous pouvoirs octroyés par le contrat de fusion et à (ii) tout administrateur de la Société pour conduire toute action nécessaire ou accessoire en lien avec les résolutions prises lors de cette Assemblée.

- Pour: 13.899.338 actions (82,6% des votes) dont 75,9 % d'actions de classe A présentes ou représentées lors de l'Assemblée

- Contre: 2.928.484 actions (17,4% des votes)

- Abstention: 281.577 actions

Par conséquent, l'Assemblée a décidé d'approuver la présente résolution à la majorité de 82,6 % des actionnaires présents ou représentés et des voix exprimées.

Déclaration

Conformément à l'Article 271 (2) de la LSC, le notaire instrumentais déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité, en droit luxembourgeois, des actes et formalités incombant à la Société en vue de la réalisation de la Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, résultant du présent acte, est estimé à EUR 15.000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KOSSMANN, F. JEANNON, G. REVOLTELLA, E. MAHER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 avril 2012. Relation: RED/2012/497. Reçu soixante-quinze euros 75,00-€

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 mai 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012056054/1621.

(120079566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Twintec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, rue de Martelange - Zone Industrielle du Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 97.783.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16/12/2011:

«Conformément à l'article 8 des statuts de la société, le Conseil d'administration statuant à l'unanimité délègue avec effet immédiat la gestion journalière de la société à ses quatre(4) Administrateurs, à savoir, selon l'ordre alphabétique:

- Monsieur Armand CANTARELLA, né le 11 mars 1955 à Ekeren (Belgique), administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle Route de Martelange, Zone Industrielle du Riesenhaff à L-8821 Koetschette.

- Monsieur Bruno LAZZARI, né le 21 septembre 1952 à Herstal (Belgique), administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle Route de Martelange, Zone Industrielle du Riesenhaff à L-8821 Koetschette.

- Monsieur Nour-Eddin NIJAR, né le 10 septembre 1952 à Marrakech (Maroc), administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle Route de Martelange, Zone Industrielle du Riesenhaff à L-8821 Koetschette.

- Monsieur Bernard PERPETE, né le 29 avril 1959 à Seraing (Belgique), administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle Route de Martelange, Zone Industrielle du Riesenhaff à L-8821 Koetschette.

Ils porteront le titre d'Administrateur-délégué et Administrateur de la société.

Le Conseil d'administration confirme le choix de Monsieur Bruno LAZZARI, prénommé, en tant que président du Conseil d'administration.

Les mandats viennent tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le mandat de Réviseur d'Entreprise de la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA (représentée par son administrateur délégué Stéphan Moreaux) ayant son siège à L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 34.813.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Koetschette, le 16 décembre 2011.

Référence de publication: 2012045468/28.

(120060774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

InfraMinervois Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 735.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 166.944.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044169/11.

(120058962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

IBA Molecular Compounds Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.100.

—
Les statuts coordonnés au 29 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2012044175/11.

(120058967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Infra-Invest Brownfield, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.412.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012044181/10.

(120058862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

NG Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.904.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 11 avril 2012:

1. Election de Mme Miriam Murphy Chaput, née le 12 juillet 1954 à Limerik, Irlande, demeurant professionnellement au 154, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, en tant que gérant de la Société à partir du 11 avril 2012 pour une durée indéterminée.

2. En conséquence de ce que précède, il est à noter que la composition du Conseil de Gérance, à compter du 11 avril 2012 est la suivante;

- M. Peter Gerrard;
- M. Christopher Jenner;
- M. Mark Flawn;
- Mme. Miriam Murphy Chaput.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

P. Valasuo / M.C.J. Weijermans

Proxyholder B / Director

Référence de publication: 2012044816/22.

(120059122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Delta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 136.447.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, tenue en date du 30 mars 2012, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. L'actionnaire unique constate la démission des administrateurs suivants:

- Maître Alain LORANG ayant démissionné de sa fonction d'administrateur en date du 1^{er} septembre 2011;
- Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL ayant démissionné de sa fonction d'administrateur en date du 1^{er} septembre 2011;
- Maître Edouard BUBENICEK ayant démissionné de sa fonction d'administrateur en date du 1^{er} septembre 2011.

2. L'assemblée nomme comme administrateur de la société DELTA INVESTISSEMENTS S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- La société de droit de Gibraltar, DELTA INVESTIRENT MANAGEMENT LIMITED, établie et ayant son siège social à Gibraltar, Gibro House, 4 Giro's passage, constituée en date du 19 mars 2012, inscrite auprès du Registrar of Companies à Gibraltar sous le numéro 107548, représentée par son administrateur actuellement en fonctions, Madame Nina MUK-HEY, directrice de sociétés, née le 11 décembre 1955 à Tenerife, demeurant au 25, the Ridgeway, Londres N3 2PG (Angleterre).

3. L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

Pour l'extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012045115/25.

(120060315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 11 avril 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012044230/14.

(120058889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

TE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 205.580,00.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044242/11.

(120058812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.656.224.303,80.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044244/11.

(120058813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

A.L.E.R.F., Association Luxembourgeoise d'Enseignant(e)s d'Education Religieuse et Morale dans l'Enseignement Fondamentale, Association sans but lucratif,

(anc. A.L.E.R.P., Association Luxembourgeoise d'Enseignant(e)s d'Education Religieuse et Morale dans l'Enseignement Primaire).

Siège social: L-5717 Aspelt, 28, rue de Filsdorf.

R.C.S. Luxembourg F 7.445.

Nouvelle Dénomination:

Association Luxembourgeoise d'Enseignant(e)s d'éducation Religieuse et morale dans l'enseignement Fondamentale

Abréviation utilisée: A.L.E.R.F.

Nouveau Siège:

28, rue de Filsdorf L-5717 Aspelt

Pour l'A.L.E.R.F.
Vito NOTARNICOLA
Le vice-président

Référence de publication: 2012044521/18.

(120058843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Val II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.038.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044266/10.

(120058768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

ATC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.487.349,65.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.253.

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'extrait pour publication déposé et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés le 5 octobre 2011 sous le numéro L110158677 et publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations numéro 2804 du 17 novembre 2011:

Le nombre de Parts sociales de Préférence de Classe 3 détenues par l'associé Stichting Administratiekantoor Amadeus P est de 3.689.963.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATC Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2012044577/15.

(120059639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Alma Mater S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.393.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALMA MATER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012044567/11.

(120059369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Zap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 20, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 124.261.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044301/10.

(120058842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Kilam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 145.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012044317/14.

(120058717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Kimolec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 21, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 152.816.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 11 avril 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012044319/14.

(120058993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Alternative Investment Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 136.642.

Cession de parts sociales

La société GLOBAL SPORTS AND ENTERTAINMENT SL, ayant son siège social à cl Bori i Fontesta 49 B bj.2, 08017 Barcelone (Espagne), enregistrée au registre de commerce de Barcelone sous numéro B65155285, propriétaire de 62 parts sociales de la société Alternative Investment Consulting Sàrl, ayant son siège social au numéro 9, rue Basse, L-4963 Clémency (GDL), a cédé en date du 31 mars 2012 l'ensemble des 62 parts sociales à la société THINKING OF YOU SL, ayant son siège social à 43830 Torredembarra (Espagne), CL Dertosa 9, enregistrée au registre du commerce de Tarra-gona sous numéro B97894398

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012044570/16.

(120059178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044325/10.

(120058855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Lemons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 11.335.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044337/10.

(120058983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Marrow Architecture Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee.

R.C.S. Luxembourg B 89.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044361/10.

(120059017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Vaninvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 153.006.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 5 avril 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DELFOSSE aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 5 avril 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur-Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 5 avril 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Pour VANINVEST S.A., SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012044947/24.

(120059801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

ME Business Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Basseur.

R.C.S. Luxembourg B 142.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2012044365/14.

(120058733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Casa Da Vinci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 24, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 52.300.

Société à responsabilité limitée constituée en date du 21 septembre 1995 pardevant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2012

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 15 mars 2012.

Résolutions:

1) Madame FERRUCCIO Santina Giovanna, née le 1.11.1970 à Venafro (I), demeurant à B-6700 Arlon 31C, rue des Capucins est révoquée de son poste de gérante technique avec effet immédiat.

2) Monsieur SIMONE Tiziano, né le 27.3.1969 à Luxembourg, demeurant à L-2551 Luxembourg 149, avenue du X Septembre est nommé nouveau gérant technique avec effet immédiat.

3) La société sera valablement engagée par la signature exclusive de Monsieur MEDDOURI Djamel ou cosignature obligatoire de Monsieur SIMONE Tiziano.

MEDDOURI Djamel.

Référence de publication: 2012044525/20.

(120058969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Ramsbury Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 163.976.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2012044439/14.

(120058754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Sépia S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 117.310.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044456/10.

(120058885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

NG Luxembourg S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 109.221.

Il résulte des décisions prises par les actionnaires en date du 11 avril 2012:

1. Election de Mme Miriam Murphy Chaput, née le 12 juillet 1954 à Limerik, Irlande, demeurant professionnellement au 154, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société à partir du 11 avril 2012 jusqu'à l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'année 2013.

2. En conséquence de ce que précède, il est à noter que la composition du Conseil d'Administration, à compter du 11 avril 2012 est la suivante:

- M. Peter Gerrard;
- M. Christopher Jenner;
- M. Mark Flawn;
- Mme. Miriam Murphy Chaput.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.
P. Valasuo / M.C.J. Weijermans
Proxyholder B / Director

Référence de publication: 2012044815/21.

(120059417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

ERP Expertise Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 168.051.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-neuf mars.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Alain DELVER, consultant, né le 2 septembre 1978 à Sucy-en-Brie, France, demeurant au 31, rue Jean Marie Prugnot, 94450 Limeil Brevannes, France;

ici représenté par Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur", par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ERP Expertise Consulting S.à.r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services dans le domaine informatique.

Elle a également pour objet le commerce de tout matériel informatique.

La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers nus ou meublés situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle aura en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle pourra également prêter des services administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

Elle aura également pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur de droit de propriété intellectuelle (brevets, marques, sources informatiques, dessins, modèles...).

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables.

Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. La société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Disposition transitoire:

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération:

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par le comparant pré-qualifié, représenté comme dit ci-avant, comme suit:

Monsieur Alain DELVER, cent parts	100
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à mille euros (EUR 1.000,-)

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale, et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Alain DELVER, prénommé.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Righeschi, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 mars 2012. Relation: DIE/2012/3874. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 mars 2012.

Référence de publication: 2012043034/113.

(120057059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Soleras Advanced Coatings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 11 avril 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012044474/14.

(120059031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.942.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044485/10.

(120058742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Renaissance Asset Managers Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.629.

—
EXTRAIT

En date du 28 mars 2012, M. Hans Jochum Horn a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

En conséquence, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Richard Goddard
- Blake Klein
- Adrian Harris
- Marios Hadjiyiannakis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012044539/19.

(120058797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Ruzzante S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 57, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.948.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le trente mars.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Monsieur Stéphane RUZZANTE, directeur, né à Moyeuvre-Grande, France, le 4 juillet 1972 (Matricule 1972 0704 335), demeurant à F-54580 Moineville, 3bis, rue Pasteur.

Lequel comparant a déclaré ce qui suit:

qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée dénommée RUZZANTE S.à r.l. avec siège social à L-4599 Differdange, 57, rue J.-F. Kennedy;

que la prédite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch/Alzette, le 12 octobre 2011;

que les statuts de la société ont été publiés au Mémorial C n° 2903 en date du 28 novembre 2011;

que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (€ 12.500,-), divisé cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (€ 125,-) chacune;

que ladite société n'a plus d'activités depuis le 16 mars 2012;

que l'associé unique a décidé en conséquence la dissolution et la liquidation de la prédite société;

qu'il se déclare investi de tout l'actif de la société;

qu'il s'engage expressément à régler tout passif éventuel;

que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute;

que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins dans les locaux de la fiduciaire COMPTABLE FISCALIS à L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

Frais

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé l'acte avec Nous notaire.

Signé: Ruzzante, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 avril 2012. Relation:EAC/2012/4579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012044449/39.

(120058199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Caravaggio Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
CARAVAGGIO SICAV
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012044611/15.

(120059186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

AZ FUND Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.617.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 29 février 2012 de rayé en tant que Administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Pietro Belotti;
- Monsieur Massimo Guiati; and
- Monsieur Andrea Ciaccio.

Il résulte d'une décision de la Société en date du 29 février 2012 de nommé en tant que Administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Luca Lionetti, né le 13 mai 1980, à Milan, Italie, résidant au Unit 301, 32F, The Centrium, 60 Wyndham Street, Central, Hong Kong;
- Monsieur Giuseppe Pastorelli, né le 03 décembre 1976, à Rome, Italie résidant au 10 rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Francesco Carnevale, né le 04 mars 1974 à Pavia, Italie, résidant au 5 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; and
- Monsieur Davide Barengi, né le 06 août 1980, à Milan, Italie, résidant au 38 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012045032/26.

(120060257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

IM Properties (Germany) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.730.

In the year two thousand and twelve.

On the twenty second day of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The private limited company IM PROPERTIES (EUROPE) HOLDINGS S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 111502,

represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) IM PROPERTIES (GERMANY) S.À.R.L., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 112730, incorporated by deed of the undersigned notary, on December 2, 2005, published in the Mémorial C number 564 of March 17, 2006, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on December 23, 2011, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

Article two of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

“ **Art. 2. Corporate object.** The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shares in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those corporate unitholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

- acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures;

- the company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other group company.”.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le vingt-deux février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée IM PROPRIETIES (EUROPE) HOLDINGS S.à r.l., avec siège à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 111502,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée IM PROPRIETIES (GERMANY) S.À.R.L, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 112730, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 564 du 17 mars 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

L'Article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. Objet.** La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- acquérir, promouvoir, détenir, gérer et vendre tout bien immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature;

- la société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société du groupe."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28/02/2012. Relation GRE/2012/744. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012043123/105.

(120057361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Odyssey Financial Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 51.921.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 1^{er} décembre 2011.

L'Assemblée décide de nommer à dater du 1^{er} Décembre 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012:

- A la fonction de réviseur d'entreprises agréé

La société PricewaterhouseCoopers
400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 65477

Bertrange, le 1^{er} Décembre 2011.

Le Bureau

Armin HOLST / Regis METRAT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012044534/18.

(120058573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Renaissance Asset Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.835.

—
EXTRAIT

En date du 28 mars 2012, M. Hans Jochum Horn a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

En conséquence, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Richard Goddard
- Blake Klein
- Adrian Harris
- Marios Hadjiyiannakis
- Rob Cutler

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012044538/20.

(120058788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

a-part s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 21, rue d'Orval.

R.C.S. Luxembourg B 103.049.

—
Il résulte d'un acte de cession de parts sociales du 9 mars 2012 qu'avec effet au 15 avril 2012

- Monsieur Claude Gaasch, demeurant à L-1914 Luxembourg, 193 route de Longwy, a cédé 25 parts sociales dans la société A-Part S.à r.l. à Monsieur Dan Neven, demeurant à L-9209 Diekirch, 98 Bamertal;

- Monsieur Claude Gaasch, demeurant à L-1914 Luxembourg, 193 route de Longwy, a cédé 5 parts sociales dans la société A-Part S.à r.l. à Madame Isabelle Mersch, demeurant à L-6637 Wasserbillig, 47 Esplanade de la Moselle;

Après les cessions ci-avant décrites, le capital de la société se trouve réparti comme suit:

1. - Monsieur Dan Neven, demeurant à L-9209 Diekirch, 98 Bamertal, quarante-cinq parts sociales	45
2. - Madame Isabelle Mersch, demeurant à L-6637 Wasserbillig, 47 Esplanade de la Moselle, vingt-cinq parts sociales	25
3. - Monsieur Claude Gaasch, demeurant à L-1914 Luxembourg, 193 route de Longwy, trente parts sociales	30
Total: cents parts sociales	100

Luxembourg, le 15 avril 2012.

Dan Neven

Gérant

Référence de publication: 2012045001/23.

(120060272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Cannes Chateau Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.004.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2012, LAC/2012/16348, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société "Cannes Château Luxembourg S.à r.l." (en liquidation volontaire), RCS Luxembourg Numéro B 110.004, ayant son siège social à 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée en date du 20 juillet 2005, par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 9 du 3 janvier 2006.

La Société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire, en date du 6 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2169 du 2 octobre 2007.

La Société a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Référence de publication: 2012045063/23.

(120059772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Marguerite Silver S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Marguerite Thermal S.à r.l.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.087.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Marguerite Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 162.622 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), in virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- Marguerite Thermal S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de

Commerce et des Sociétés”) under number B 163.087 (the “Company”), was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2555 dated 21 October 2011, page 122615; and

- the articles of association of the Company (the “Articles”) have never been amended.

This being declared, the appearing party, holder of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, representing the entire corporate capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the name of the Company into “Marguerite Silver S. à r.l.”

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to AMEND the Article 1st of the Articles, which shall be henceforth read as follows:

“There exists a private limited liability company under the name “Marguerite Silver S.à r.l.”, which is governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Marguerite Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, au capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR), ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.622 (l’«Associé Unique»), dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L’Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, déclare et requiert du notaire instrumentant qu’il établisse que:

- Marguerite Thermal S.à r.l., une société à responsabilité limitée, au capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR), ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.087 (la «Société»), a été constituée en vertu d’un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2555 du 21 Octobre 2011, page 122615; et

- les statuts de la Société (les «Statuts») n’ont jamais été modifiés.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détentrice des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, représentant l’ensemble du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique DÉCIDE de modifier la dénomination de la Société en «Marguerite Silver S. à r.l.»

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l’Associé Unique DECIDE de MODIFIER l’article 1^{er} des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Marguerite Silver S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, de faire prévaloir le texte anglais.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), à la date indiquée en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2012. Relation: EAC/2012/4020. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012044352/91.

(120058351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Deluxe Café Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 76.742.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2011, le mandat des administrateurs, Monsieur Holger BEBENSEE, Monsieur Bernd STEEGER et Monsieur Sven DAHLER, ainsi que le mandat du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 13 AVR. 2012.

Pour: DELUXE CAFE HOLDINGS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Christelle Domange

Référence de publication: 2012044642/17.

(120059255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Luxembourg Finance House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.589.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2012

L'Assemblée a décidé de révoquer Audiex S.A de son mandat de Commissaire aux Comptes et de nommer avec effet immédiat Zimmer 6c Partners, ayant son siège social au 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en tant que nouveau Commissaire aux Comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012045271/16.

(120060643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.
